

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances – Commande publique – Affaires juridiques

Thématique Finances

01. Compte de gestion 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, les opérations de trésorerie, les investissements patrimoniaux et les valeurs d'exploitation, de l'ensemble des budgets de Vire Normandie

Il est visé par l'ordonnateur (Le Maire) qui certifie que les titres à recouvrer et les mandats sont conformes aux écritures du compte administratif.

Budget principal de Vire Normandie

	Résultat de clôture 2020	Virement 1068	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-2 226 617,69		7 292 601,08	8 928 719,69	1 636 118,61	-590 499,08
Fonctionnement	4 557 951,31	2 109 657,03	26 594 363,66	29 968 876,17	3 374 512,51	7 932 463,82
Total	2 331 333,62	2 109 657,03	33 886 964,74	38 897 595,86	5 010 631,12	7 341 964,74

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du **budget principal de Vire Normandie** :

Pour : 32 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 9

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Budget annexes « Le pont de la Londe » à Coulonces :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-70 047,41	126 320,12	196 367,53	70 047,41	0,00
Fonctionnement	18 591,60	164 911,32	146 319,72	-18 591,60	0,00
Total	-51 455,81	291 231,44	342 687,25	51 455,81	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement Pont de la Londe** » à COULONCES :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Ajoncs » à Maisoncelles la Jourdan :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	27 834,95	249 185,70	232 165,05	-17 020,65	10 814,30
Fonctionnement	10 835,78	232 165,05	264 931,02	32 765,97	43 601,75
Total	38 670,73	481 350,75	497 096,07	15 745,32	54 416,05

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement Les Ajoncs** » à MAISONCELLES LA JOURDAN :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Bleuets » à Truttemer le grand :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-86 049,45	15 738,55	118 244,22	102 505,67	16 456,22
Fonctionnement	109 365,57	119 712,31	10 346,74	-109 365,57	0,00
Total	23 316,12	135 450,86	128 590,96	-6 859,90	16 456,22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement Les Bleuets** » à TRUTTEMER LE GRAND :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Le Fay » à Vaudry :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement				0,00	0,00
Fonctionnement	86 877,49			0,00	86 877,49
Total	86 877,49	0,00	0,00	0,00	86 877,49

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement Le Fay** » à VAUDRY :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « La Mercerle » à Vire :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-121 066,84	52 034,00	173 100,84	121 066,84	0,00
Fonctionnement	20 827,61	129 567,10	122 556,92	-7 010,18	13 817,43
Total	-100 239,23	181 601,10	295 657,76	114 056,66	13 817,43

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement La Mercerle** » à VIRE :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Budget Annexe « La Mahère » à Saint germain de Tallevende :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-57 388,17		57 388,17	57 388,17	0,00
Fonctionnement	-0,23	57 388,17	57 388,40	0,23	0,00
Total	-57 388,40	57 388,17	114 776,57	57 388,40	0,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Lotissement La Mahère » à SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Muriers » à Vaudry :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total	0,00	1 800,00	3 600,00	1 800,00	1 800,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Les Muriers » à Vaudry :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « St Martin » à Vire :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « St Martin » à Vire :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « la Clé des Champs » à Roullours :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement		37 000,00	37 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement		0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
Total	0,00	37 000,00	74 000,00	37 000,00	37 000,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « la Clé des Champs » à Roullours :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « L'écrin vert » à St Germain :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00	2 960,00	2 960,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	2 960,00	2 960,00	2 960,00
Total	0,00	2 960,00	5 920,00	2 960,00	2 960,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « L'écrin vert » à St Germain :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Budget Annexe du Cinéma :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	106 274,64	42 981,90	36 340,21	-6 641,69	99 632,95
Fonctionnement		374 929,14	392 002,19	17 073,05	17 073,05
Total	106 274,64	417 911,04	428 342,40	10 431,36	116 706,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « CINEMA » à VIRE :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du Village Equestre :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-20 624,49	146 630,74	141 246,49	-5 384,25	-26 008,74
Fonctionnement	30 884,49	128 871,90	101 891,86	-26 980,04	3 904,45
Total	10 260,00	275 502,64	243 138,35	-32 364,29	-22 104,29

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « VILLAGE EQUESTRE » à VIRE :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du Golf :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-44 985,72	41 556,61	44 117,94	2 561,33	-42 424,39
Fonctionnement	25 666,47	305 020,41	309 083,12	4 062,71	29 729,18
Total	-19 319,25	346 577,02	353 201,06	6 624,04	-12 695,21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « GOLF » à VIRE :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe Location de salles :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	69 040,39	69 040,89	0,50	0,50
Total	0,00	69 040,39	69 040,89	0,50	0,50

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LOCATIONS DES SALLES » :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du SPANC :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	1 719,57	0,00	0,00	0,00	1 719,57
Fonctionnement	34 612,54	12 854,88	10 486,61	-2 368,27	32 244,27
Total	36 332,11	12 854,88	10 486,61	-2 368,27	33 963,84

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « SPANC » :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Budget Annexe La Papillonnière :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-1 041,70		1 041,70	1 041,70	0,00
Fonctionnement	0,15	338 315,43	338 315,28	-0,15	0,00
Total	-1 041,55	338 315,43	339 356,98	1 041,55	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LA PAPIILLONNIERE » :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe Les Neuvillières :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-214 420,82			0,00	-214 420,82
Fonctionnement	-5 276,88	116,04	219 813,74	219 697,70	214 420,82
Total	-219 697,70	116,04	219 813,74	219 697,70	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LES NEUVILLIERES » :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe la Douitée :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	600 000,00			0,00	600 000,00
Fonctionnement	21,00	21,20	0,20	-21,00	0,00
Total	600 021,00	21,20	0,20	-21,00	600 000,00

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget «**LA DOUITEE**» :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe PIPA II :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-1 213 979,68	28 230,00		-28 230,00	-1 242 209,68
Fonctionnement			34 013,40	34 013,40	34 013,40
Total	-1 213 979,68	28 230,00	34 013,40	5 783,40	-1 208 196,28

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget «**LA PAPILLONNIERE II**» :

Pour : 41 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/01 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

02. Compte administratif 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le vote du compte administratif doit être précédé du vote du compte de gestion.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, la présidence du conseil municipal est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Annie ROSSI en qualité de Présidente.

Le Maire a assisté à la discussion mais il se retire au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum.

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-2 226 617,69	7 292 601,08	8 928 719,69	1 636 118,61	-590 499,08
RAR		1 979 479,32	1 001 925,07	-977 554,25	-977 554,25
Total investissement	-2 226 617,69	9 272 080,40	9 930 644,76	658 564,36	-1 568 053,33
Total Fonctionnement	4 557 951,31	26 594 363,66	29 968 876,17	3 374 512,51	7 932 463,82
Total	2 331 333,62	35 866 444,06	39 899 520,93	4 033 076,87	6 364 410,49

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du **budget principal de Vire Normandie** :

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 11 dont 1 pouvoir

Budget annexes « Le pont de la Londe » à Coulonces :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-70 047,41	126 320,12	196 367,53	70 047,41	0,00
Fonctionnement	18 591,60	164 911,32	146 319,72	-18 591,60	0,00
Total	-51 455,81	291 231,44	342 687,25	51 455,81	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « **Lotissement Pont de la Londe** » à COULONCES :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Ajoncs » à Maisoncelles la Jourdan :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	27 834,95	249 185,70	232 165,05	-17 020,65	10 814,30
Fonctionnement	10 835,78	232 165,05	264 931,02	32 765,97	43 601,75
Total	38 670,73	481 350,75	497 096,07	15 745,32	54 416,05

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « **Lotissement Les Ajoncs** » à MAISONCELLES LA JOURDAN :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Budget Annexe « Les Bleuets » à Truttemer le grand :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-86 049,45	15 738,55	118 244,22	102 505,67	16 456,22
Fonctionnement	109 365,57	119 712,31	10 346,74	-109 365,57	0,00
Total	23 316,12	135 450,86	128 590,96	-6 859,90	16 456,22

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « **Lotissement Les Bleuets** » à TRUTTEMER LE GRAND :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Le Fay » à Vaudry :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement				0,00	0,00
Fonctionnement	86 877,49			0,00	86 877,49
Total	86 877,49	0,00	0,00	0,00	86 877,49

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « **Lotissement Le Fay** » à VAUDRY :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « La Mercerie » à Vire :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-121 066,84	52 034,00	173 100,84	121 066,84	0,00
Fonctionnement	20 827,61	129 567,10	122 556,92	-7 010,18	13 817,43
Total	-100 239,23	181 601,10	295 657,76	114 056,66	13 817,43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget «**Lotissement La Mercerie**» à VIRE :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « La Mahère » à Saint germain de Tallevende :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-57 388,17		57 388,17	57 388,17	0,00
Fonctionnement	-0,23	57 388,17	57 388,40	0,23	0,00
Total	-57 388,40	57 388,17	114 776,57	57 388,40	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget «**Lotissement La Mahère**» à SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « Les Murlers » à Vaudry :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total	0,00	1 800,00	3 600,00	1 800,00	1 800,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget «**Les Murlers**» à Vaudry :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Budget Annexe « St Martin » à Vire :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « St Martin » à Vire :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « la Clé des Champs » à Roullours :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement		37 000,00	37 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement		0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
Total	0,00	37 000,00	74 000,00	37 000,00	37 000,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « la Clé des Champs » à Roullours :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe « L'écrin vert » à St Germain :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00	2 960,00	2 960,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	2 960,00	2 960,00	2 960,00
Total	0,00	2 960,00	5 920,00	2 960,00	2 960,00

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « L'écrin vert » à St Germain :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du Cinéma :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	106 274,64	42 981,90	36 340,21	-6 641,69	99 632,95
Fonctionnement		374 929,14	392 002,19	17 073,05	17 073,05
Total	106 274,64	417 911,04	428 342,40	10 431,36	116 706,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « CINEMA » à VIRE :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du Village Equestre :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-20 624,49	146 630,74	141 246,49	-5 384,25	-26 008,74
RAR		38 500,00	33 837,89	-4 662,11	-4 662,11
Total investisseme	-20 624,49	185 130,74	175 084,38	-10 046,36	-30 670,85
Fonctionnement	30 884,49	128 871,90	101 891,86	-26 980,04	3 904,45
Total	10 260,00	314 002,64	276 976,24	-37 026,40	-26 766,40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « VILLAGE EQUESTRE » à VIRE :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe du Golf :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-44 985,72	41 556,61	44 117,94	2 561,33	-42 424,39
RAR			33 175,78	33 175,78	33 175,78
Total investissement	-44 985,72	41 556,61	77 293,72	35 737,11	-9 248,61
Fonctionnement	25 666,47	305 020,41	309 083,12	4 062,71	29 729,18
Total	-19 319,25	346 577,02	386 376,84	39 799,82	20 480,57

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « GOLF » à VIRE :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe Location de salles :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	0,00			0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	69 040,39	69 040,89	0,50	0,50
Total	0,00	69 040,39	69 040,89	0,50	0,50

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « LOCATIONS DES SALLES » :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220523_02 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Budget Annexe du SPANC :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	1 719,57	0,00	0,00	0,00	1 719,57
Fonctionnement	34 612,54	12 854,88	10 486,61	-2 368,27	32 244,27
Total	36 332,11	12 854,88	10 486,61	-2 368,27	33 963,84

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « SPANC » :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe La Papillonnière :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-1 041,70		1 041,70	1 041,70	0,00
Fonctionnement	0,15	338 315,43	338 315,28	-0,15	0,00
Total	-1 041,55	338 315,43	339 356,98	1 041,55	0,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « LA PAPIILLONNIERE » :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe Les Neuvillières :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-214 420,82			0,00	-214 420,82
Fonctionnement	-5 276,88	116,04	219 813,74	219 697,70	214 420,82
Total	-219 697,70	116,04	219 813,74	219 697,70	0,00

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « LES NEUVILLIERES » :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe la Doutée :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	600 000,00			0,00	600 000,00
Fonctionnement	21,00	21,20	0,20	-21,00	0,00
Total	600 021,00	21,20	0,20	-21,00	600 000,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget «LA DOUITEE » :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Annexe PIPA II :

	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat 2021	Résultat global 2021
Investissement	-1 213 979,68	28 230,00		-28 230,00	-1 242 209,68
Fonctionnement			34 013,40	34 013,40	34 013,40
Total	-1 213 979,68	28 230,00	34 013,40	5 783,40	-1 208 196,28

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget « LA PAPILLONNIERE II » :

Pour : 40 dont 7 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
014-200060104 HENRI Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060104 HENRI Fernand

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2022

Affichage : 02/06/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2022/05/23/02 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

03. Affectation des résultats 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2021.

- Budget Principal

Constatant que le compte administratif 2021 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 7 932 463,82 €

Décide d'affecter le résultat au budget principal de Vire Normandie comme suit :

- à la section d'investissement (compte 1068) 1 568 053,33 €

Et le solde disponible affecté comme suit :

- à l'excédent de fonctionnement 002 6 364 410,49 €

- Village Equestre

Constatant que le compte administratif 2021 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 3 904,45 €

Décide d'affecter le résultat au budget Village Equestre comme suit :

- à la section d'investissement (compte 1068) 3 904,45 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/03 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



- Golf

Constatant que le compte administratif 2021 présente :
- un excédent de fonctionnement cumulé de 29 729,18 €

Décide d'affecter le résultat au budget Golf comme suite :
- à la section d'investissement (compte 1068) 9 248,61 €

Et le solde disponible affecté comme suit :
- à l'excédent de fonctionnement 002 20 480,57 €

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/03 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENET Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20220530-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/03 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/03 du 23 mai 2022 à 20h30



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

04. Bilan acquisitions et cessions immobilières 2021

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour 2021 avec les dates de délibérations correspondantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/04 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

Vire
Normandie

ACQUISITIONS 2021

Intitulé du dossier	Identité du vendeur	Description du bien			Motivation	Valeur d'acquisition		Délibération	Transfert de propriété	
		référence cadastrale	nature	surface		avis des domaines	Prix		Notaire en charge du dossier	date de l'acte de vente
ROULLORS	Ménage	C 1088	Bande de terrain	145 m2	Aménagement voie communale n°127		2 175,00	41 du 12/12/2020	Office Notarial Virois	28/06/2021
VAUDRY	Ménage	730 AI 168	Maison	2 633 m2	Aménagement stade		180 000,00	47 du 24/07/2020	Alliance Notariale	08/02/2021
VIRE	Ménage	AN 551, 81, 84, 85, 86	Maison + terrain	14 556 m2	Lotissement		150 000,00	28 du 28/06/2021	Office Notarial Virois	16/10/2021
	Ménage	AR 4	Maison	986 m2	Projet voie de contournement ouest		96 000,00	29 du 26/09/2016	Office Notarial Virois	22/04/2021
	Ménage	AS 197	Maison La Bretonnière	491 m2			45 000,00	02 du 10/07/2020	Office Notarial Virois	25/06/2021
	Ménage	AL 38,39,40	Bande terrain + garage à démolir	62 m2	Elargissement voirie		6 050,00	25 du 24/07/2020	Office Notarial Virois	17/11/2020
VIRE	APAEI	BI 182		9 975 m2	Echange avec soult ATLACOMULCO		182 000,00	12 du 10/02/2020	Office Notarial Virois	13/11/2021

Délibération n°2022/05/23/04 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

CESSIONS 2021



Intitulé du dossier	Identité de l'acquéreur	Description du bien			Motivation	Valeur de cession		Transfert de propriété		
		référence cadastrale	nature	surface		avis des domaines	Prix TTC	Délibération	Notaire en charge du dossier	date de l'acte de vente
COULONCES Pont de la Londe	Ménage	187 ZC 87	Terrain à construire	1000 m ²	Construction habitation		23 326,00	36 du 08/11/2021	Office Notarial Virois	07/09/2021
MAISONCELLES LA JOURDAN	Ménage	388 B 1088	Terrain à construire	622 m2	Construction habitation		12 440,00	31 du 29/03/2021	Maître Johann NOEL	27/05/2021
Les Ajoncs	Ménage	388 B 1086	Terrain à construire	701 m2	Construction habitation		14 020,00	42 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	08/10/2021
	Ménage	388 B 1099	Terrain à construire	579 m2	Construction habitation		11 580,00	45 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	19/11/2021
	Ménage	388 B 1100	Terrain à construire	607 m2	Construction habitation		12 140,00	45 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	19/11/2021
	Ménage	388 B 1098	Terrain à construire	588 m2	Construction habitation		11 760,00	44 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	06/12/2021
	Ménage	388 B 1087	Terrain à construire	752 m2	Construction habitation		15 040,00	47 du 28/06/2021	Maître Johann NOEL	20/12/2021
	Ménage	388 B 1091	Terrain à construire	603 m2	Construction habitation		12 060,00	43 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	03/12/2021
	SCI	388 B 1095	Terrain à construire	649 m2	Construction habitation		12 980,00	39 du 08/11/2021	Maître Johann NOEL	09/12/2021
ROULLOURS	Ménage	ZB 70	Terrain à construire	500 m2	Construction habitation		16 000,00	47 du 23/09/2020	Office Notarial Virois	09/11/2021

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.



Mercerie

VIRE

Ménage	AZ 208	Terrain à construire	546 m2	Construction habitation lot 5	16 000,00	24 du 10/07/2020	Maître Johann NOEL	15/04/2021
Ménage	AZ 204	Terrain à construire	490 m2	Construction habitation lot 9	16 000,00	24 du 10/07/2020	Maître Johann NOEL	19/03/2021
Ménage	AZ 213	Terrain à construire	514 m2	Construction habitation lot 10	16 000,00	36 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	20/07/2021
Ménage	AZ 215	Terrain à construire	526 m2	Construction habitation lot 12	16 000,00	36 du 17/05/2021	Maître Johann NOEL	20/07/2021
Ménage	AZ 214	Terrain à construire	533 m2	Construction habitation lot 11	16 000,00	36 du 17/05/2021	Office Notarial Virois	10/11/2021
APAEI	BI 150	Le grand champ	5 200 m2	Construction MAS	379 590,00	12 du 10/02/2020	Office Notarial Virois	13/11/2021
TDF	AM 634 et K 511	Antenne relais	1 113 m2	Antenne relais	200 000,00	27 du 24/07/2020	Office Notarial Virois	03/11/2020
NG Immo	AS 649-650	Extension commerciale	1 402 m2	Extension	22 432,00	25 du 29/03/2021	Office Notarial Virois	20/08/2021
IVN	AS 631	Atelier relais 2	920 m2	Transfert de propriété	42 967,10	03 du 01/04/2019	Office Notarial Virois	20/12/2019

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances, Commande publique, Moyens du 27 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces acquisitions et cessions immobilières 2021.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220525-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/04 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/04 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

05. Décision modificative 1 budget principal

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Cette décision modificative est nécessaire pour :

- corriger le résultat de fonctionnement reporté
- inscrire les recettes en fonction des notifications
- modifier les natures comptables

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Type	Chapitre	Intitulé	BP 2022	DM 1
Dépenses	020	Dépenses imprévues	400 000,00	-68 065,28
Recettes	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 636 118,61	-68 065,28

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances, Commande publique, Moyens du 27 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2022/05/23/05 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNELLE Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20220530-05-DE
LE DREAU Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/05 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/05 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

06. Versement participation travaux du golf

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Des travaux ont été effectués au golf de Vire sur des exercices antérieurs, pour la réfection du ponton et le changement du système automatique d'arrosage.

Ces travaux ont été réglés en investissement sur le budget annexe golf.

Le montant total des travaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objet	HT	TVA	TTC
Système d'arrosage	8 872,00 €	1 774.40 €	10 646.40 e
Réfection des pontons En bois exotique	24 303.78 €	4 860.76 €	29 164.54 €
TOTAL	33 175.78 €	6 635.16 €	39 810.94 €

Pour le financement de ces travaux, une participation du budget principal au budget golf est nécessaire. Les crédits ont été inscrits en reste à réaliser.

Il est proposé que la commune VIRE NORMANDIE d'accepter le principe de la participation du budget principal (76200) au budget golf (76206)

Les écritures à passer sont : pour le budget principal : en dépense d'investissement « participation du budget principal » = 2041632

Pour le budget golf en recette d'investissement « versement d'une participation de la commune » = 1314

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/06 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances, Commande publique, Moyens du 27 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022 , il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

:

- De donner son accord sur le versement de cette participation.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/06 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNELLE Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en Mairie de Vire Normandie

014-200060176-20220530-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/06 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/06 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

07. Projet pistes cyclables

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération n°4 du Conseil Municipal du 31 janvier 2022, la commune de Vire Normandie s'est engagée dans un projet de pistes cyclables de St Germain de Tallevende vers la Place Ste Anne et de la Gare Sncf vers la Gare Routière.

Par délibération n°10 du 28 mars 2022 le Conseil Municipal a approuvé la candidature à l'appel à projet REACT EU selon un budget prévisionnel.

Ladite délibération précisait que « *Ces deux projets sont susceptibles d'être éligibles à des subventions des fonds européens FEDER dans le cadre de l'aide MOBILITE DURABLE (REACT-EU) et de la région. Un reversement de la FCTVA est également possible* ».

Ces deux projets ont été déposés le 25 février auprès de la Région.

Le 15 mars, la Région Normandie informait monsieur le Maire de la recevabilité pour instruction du projet « Constitution de pistes cyclables sur Vire Normandie en faveur d'une mobilité active et durable des déplacements du quotidien » (Objectif spécifique n° 8.05 Soutenir le développement et la résilience des territoires - REACT-EU 8.05.1 Mobilité durable).

Néanmoins, la délibération n°10 du 28 mars 2022 nécessite d'être complétée du plan de financement résultant de la phase APS. L'enveloppe prévisionnelle pour le premier tronçon est finalement arrêtée à 725 000€ HT et non 980 000€ HT puisqu'un second tronçon sera réalisée après finalisation des négociations foncières.

De plus, la délibération doit autoriser le lancement des marchés et des critères de consultation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30



Par conséquent, la délibération n°10 du 28 mars 2022 est abrogée et complétée par la délibération suivante faisant apparaître le plan de financement en phase APS.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La région de Normandie a mobilisé des ressources supplémentaires à travers l'initiative REACT-EU destinée à soutenir les collectivités territoriales dans des investissements en faveur de la mobilité active durable en zone urbaine.

Dans ce contexte et dans le cadre de son schéma directeur cyclable de Vire Normandie, la commune a prévu de densifier son réseau de pistes cyclables et de le rendre plus attractif et cohérent. L'objectif est de faciliter la mobilité douce des habitants au quotidien en développement de la pratique cyclable à travers l'aménagement de pistes sécurisées. Déjà dans sa délibération du 27/09/2021 « *Subvention ADEME – Elaboration d'un PPI vélo* », le conseil municipal de Vire Normandie avait prévu d'attribuer une enveloppe prévisionnelle de 2 millions d'euros pour financer trois nouveaux itinéraires cyclables.

Dans un premier temps il s'agit d'autoriser par la présente délibération le lancement de deux de ces projets, destinés à des déplacements domicile-travail :

- **Le projet n°1** « St Germain de Tallevende >> Place Ste Anne » Il s'agit de créer une liaison cyclable entre la future aire de covoiturage RD577 sur une emprise foncière appartenant à la collectivité, et la place Sainte-Anne située à l'entrée Sud de la ville de Vire en empruntant la départementale D175 (Maisoncelles la Jourdan / place Ste Anne)
Le coût de cet itinéraire est estimé à 337 500€ HT pour le cout global. Il est à noter que dans ce chiffrage, l'ouvrage d'art (la passerelle) permettant de franchir le fleuve « la VIRE » est évalué en première approche à 60 000€ HT (compris dans le cout global). Seules les études définitives en phase APD nous permettrons d'obtenir un chiffrage précis. Celles-ci sont en cours (géomètre et étude de sol) pour un montant estimé à 17 500€ HT. Enfin un abris vélo sécurisé en faveur de l'intermodalité et commodités d'usages sera installé sur la place St Anne. Ces abris seront propriétés de la commune et accessible à tous, gratuitement en libre accès. Il s'agit d'un axe inter-bourg identifié au schéma directeur cyclable. Le tracé de la place St Anne vers l'aire de covoiturage mesure environ 2550 ml **dont 770ml de piste cyclable finançable par REACT-EU**. L'aire de covoiturage, point de départ de la piste cyclable, sera réalisée sur un autre dispositif que REACT-EU en lien avec la poursuite de la continuité cyclable jusqu'à la Mairie de St Germain et à terme jusqu'à la Dathée. Ce premier parcours fera l'objet d'une consultation pour la réalisation des travaux, intitulé LOT 1.
- **Le projet n°2** « Gare SNCF >> Gare Routière » qui permettra de relier ces deux pôles clefs de mobilités. Le projet comprend deux abris vélo sécurisés. Il permettra de connecter la gare SNCF au centre-ville. Il s'agit d'un axe structurant identifié au schéma directeur cyclable. Celui de la gare Sncf vers la gare routière mesure environ 870 ml **(dont 370ml de piste cyclable finançable par REACT-EU)** pour un coût estimé dans un 1er temps à 387 500€ HT.
Ce second parcours fera l'objet d'une consultation pour la réalisation des travaux, intitulé LOT 2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30

Il est prévu d'engager les travaux en 2022 pour une mise en service des pistes avant la fin de l'année 2023. Le budget prévisionnel de ces deux projets est le suivant, avec un engagement d'1/3 en 2022 et des 2/3 en 2023 :

	Projet 1	Projet 2
Coût travaux voirie (Eligible)	196 500 € HT	74 000 € HT
Coût travaux voirie (Non éligible)		192 200€ HT
Coût travaux jalonnement (Non éligible)	13 500 € HT	3800 € HT
Coût ouvrage d'art	60 000 € HT	
Coût frais études (topo, bornage, achat terrain...)	17 500 € HT	17 500 € HT
Coût abris vélo	50 000 € HT	100 000 € HT
TOTAL	337 500 € HT	387 500 € HT
=	725 000€ HT	

Ces deux projets sont susceptibles d'être éligibles à des subventions des fonds européens FEDER dans le cadre de l'aide MOBILITE DURABLE (REACT-EU) et de la région. Un reversement de la FCTVA est également possible.

Le plan de financement du projet est le suivant :

coût global du projet	725 000€ HT/ 870 000€ TTC
Autofinancement (20%)	145 000€HT / 290 000€ TTC
dépenses éligibles aux fonds européens FEDER REACT-EU	515 500€ HT
subvention au titre de Fond européen FEDER REACT-EU (80%)	412 400€ HT
Auto financement (312 600€ HT soit 43%)	103 100€ HT (20% de l'assiette subventionnable et 14,22% du projet global)) + dépenses non éligibles FEDER : 209 500€ HT (soit 28,90% du montant total HT)

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA). Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché alloti décomposé en 2 lots :

LOT 1 Aire de covoiturage RD577 et la place Ste Anne

LOT 2 Gare SNCF et la Gare routière

Une entreprise aura la possibilité de répondre à 1 ou 2 lots.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Leurs offres seraient quant à elles évaluées selon les critères de jugements suivants :

Critère d'analyse	Pourcentage critère	Pourcentage sous critère
1 – Prix des prestations	50 %	
2 – Valeur technique	35 %	
2-1 : méthodologie d'organisation des travaux mise en œuvre, évaluée au regard des moyens humains mis à disposition et de moyens matériels dédiés à l'exécution du chantier		15 %
2-2 : Planning de réalisation des travaux		10 %
2-3 : Clause sociale d'insertion évaluée en fonction du pourcentage ou du nombre d'heure d'insertion réalisée, et de la manière de les mettre en œuvre (<i>tutorat, formation, accompagnement socioprofessionnel</i>)		10 %
3 – Critère de performance environnementale évalué en fonction de matériaux issus de recyclage et/ou de circuit court, de la gestion des déchets de chantier et du respect des nuisances dans l'environnement	15 %	

Le critère prix sera évalué de la façon suivante :

La note attribuée sera calculée selon la formule suivante :

$$Ni = (Pm / Pi) \times 50$$

*Ni est la note attribuée au soumissionnaire dont l'offre est analysée

*Pi est le prix de l'offre analysée

*Pm est le prix de l'offre la moins disante

Une offre anormalement basse rejetée par décision du pouvoir adjudicateur ne sera pas prise en compte comme offre la plus faible dans le calcul de la note du prix des offres.

Les critères « valeur technique » et « performance environnementale » seront évalués de la façon suivante :

La notation suivante sera appliquée :

0 point = aucun élément remis, absence d'offre

3 points = insuffisant

5 points = moyen, information générale

8 points = satisfaisant, éléments spécifiques et détaillés

10 points = très satisfaisant, proposition présentant un avantage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30

Les notes seront ensuite re-pondérées.

Les critères seront additionnés afin d'obtenir la note finale de l'entreprise. L'entreprise qui disposera de la note la plus élevée sera considérée comme celle qui aura présentée l'offre économiquement la plus avantageuse.

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- ADOPTE les deux projets de pistes cyclables et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE M. le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions d'investissement auprès de différents Co-financeurs (notamment pour la REACT-EU mobilités) et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des différentes subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à lancer les marchés, à entreprendre les études et travaux nécessaires à la réalisation de ce projet et à viser les marchés qui s'y rapportent ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	32	7
Vote Contre	0	0
Abstention	9	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30

DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220524-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Délibération n°2022/05/23/07 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

08. Mandat spécial pour frais de déplacement élu

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

- Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,
- Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnes civils d'Etat,
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifiant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes d'Etat,
- Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,
- Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui modifie l'article L.2123-18

Le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/08 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Vire Normandie mène une politique volontariste en faveur de la transition énergétique. Cette politique est marquée par le fait d'avoir été lauréat du dispositif TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) mais aussi car ses actions s'inscrivent dans le cadre de Cit'ergie.

Ce dernier dispositif engage la collectivité dans une amélioration continue de sa politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Au travers de ce dispositif, l'ensemble des services travaillent en transversalité sur l'amélioration en faveur de la transition énergétique.

Du 31 mai au 2 juin prochain vont se dérouler les assises européennes de la transition énergétique à Genève. Les déplacements et frais de mission de Monsieur le Maire et de Monsieur MALOISEL, adjoint au maire pour la transition énergétique à Genève sont liés à cette politique de la commune.

Modalités de remboursement des frais : remboursement aux frais réels

- Remboursement des frais de séjours et inscription sur présentation d'un état de frais et des justificatifs relatifs à ces dépenses
- Frais de transport : justificatifs relatifs à ces dépenses.

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur le remboursement de ces frais.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/08 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNELLE Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en Mairie de Vire Normandie

014-200060176-20220530-08-DE
LE DREAU Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/08 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/08 du 23 mai 2022 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Commande publique

09. DSP Marchés d'approvisionnements

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

I- Contexte

Le Commune de Vire Normandie a confié à la société MANDON l'exploitation de marchés d'approvisionnement par un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée de 3 ans. Cette DSP arrive à échéance le 31 juillet prochain et doit être renouvelé.

Le Conseil municipal a approuvé, le 31 janvier dernier, le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de ses marchés d'approvisionnement. Une consultation a donc été lancée afin de désigner un nouveau délégataire.

Pour rappel, ce futur délégataire aura la gestion :

- du marché ouvert d'approvisionnement hebdomadaire du centre-ville de la Commune déléguée de Vire, Vire Normandie ;
- du marché ouvert aux arbres ;
- de la fête foraine lors de la foire des rogations.

La date limite de remise des candidatures et offres a été fixée au 21 mars 2022.

II- Examen des candidatures et des offres reçues

Trois candidatures ont été reçues dans les délais : SAS MANDON, Le fils de Madame Géraud et Maison Leconte. Lors de sa réunion en date du 24 mars 2022 et en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission DSP a procédé à l'examen des trois candidatures reçues et les a admises (cf. PV d'examen des candidatures de la CDSP).

Lors de sa réunion en date du 19 avril 2022, la CDSP a procédé à l'analyse des offres (cf. PV analyse des offres).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Délibération n°2022/05/23/09 du 23 mai 2022 à 20h30



III- Choix de l'offre présentant le meilleur avantage économique global

En application de l'article L. 3124-5 du code de la commande publique : « le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante » sur la base des critères de jugement des offres définis.

Au regard de l'analyse des offres de la CDSP, le classement suivant est arrêté :

- 1^{er} : SAS MANDON
- 2^{ème} : Le fils de Madame Géraud
- 3^{ème} : Maison Leconte

SAS MANDON semble présenter la meilleure offre.

Financièrement, l'offre de la SAS MANDON est la plus performante. Le soumissionnaire propose de reverser à la Commune 35% des recettes hors taxes des droits de place encaissés avec un minimum de garantie de redevance annuelle de 10 300€HT.

La méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des prestations apparaît très satisfaisante. Les actions proposées permettant de développer l'attractivité des marchés d'approvisionnement et d'inscrire la concession dans une démarche environnementale sont pertinentes.

Ainsi, après avis favorable de la commission finances, commande publique et affaires juridiques du 27 avril 2022 du bureau municipal du 3 Mai 2022, il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le concessionnaire SAS MANDON ;
- D'approuver les termes du contrat de concession ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession ainsi que tout document afférent.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Délibération n°2022/05/23/09 du 23 mai 2022 à 20h30

DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Délibération n°2022/05/23/09 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

10. Création des besoins saisonniers

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L332-23, 2°

Conformément à l'article L313-1 de la loi susmentionnée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des départs en congés d'été des agents de la collectivité et afin d'assurer la continuité de certains services qui le nécessitent, il est proposé de procéder, comme chaque année, au recrutement de saisonniers entre le 15 juin et le 31 août 2022.

Il est nécessaire de créer des emplois de contractuels de droit public durant cette période pour faire face temporairement à ces besoins.

Les critères de sélection de ces emplois saisonniers sont :

- être majeur,
- pas plus de 2 contrats d'emplois saisonniers afin de permettre une rotation des saisonniers,
- permettre à un stagiaire non gratifié de bénéficier d'une reconnaissance de son travail,
- étude de la candidature et du profil au regard des besoins de la collectivité.

Vu l'avis de la commission du personnel du 27 Avril 2022 et du bureau municipal du 03 mai 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/10 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DE PROCÉDER** à la création des 19 emplois saisonniers, ci-après, pour la période estivale :

Budget principal de Vire Normandie :

- 14 postes d'adjoint technique pour les services techniques
 - 1 poste d'adjoint administratif pour les services techniques
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine pour la médiathèque
 - 1 poste d'adjoint administratif pour l'enseignement
 - 1 poste d'adjoint administratif pour le service citoyenneté
 - 1 poste d'adjoint technique pour la halle
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/10 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNELLE Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20220530-10-DE
LE DREAU Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/10 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/10 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

11. Délibération autorisant la signature de MAD Neufchateau

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDERANT QUE la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir ;

CONSIDERANT QUE la mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil ;

CONSIDERANT QUE l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public doit en être préalablement informé et que le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service. Il peut également être recruté en vue d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien sur un emploi permanent à temps non complet ;

CONSIDERANT QUE l'agent est mis à disposition afin de permettre la poursuite de l'activité de Vire Normandie, à compter du 25 avril 2022 jusqu'au 30 juin 2022.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 27 Avril 2022 et celui du bureau municipal du 03 Mai 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/11 du 23 mai 2022 à 20h30



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1. : Autorise le Maire à signer **la convention** de mise à disposition.

ARTICLE 2. : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/11 du 23 mai 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
ROBBIER Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 21/05/2022

Affichage: 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie et le présent acte peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/11 du 23 mai 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

12. Délibération autorisant la signature de MAD EPICs eau et assainissement

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDERANT QUE la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir ;

CONSIDERANT QUE la mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil ;

CONSIDERANT QUE l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public doit en être préalablement informé et que le fonctionnaire peut être mis à disposition auprès d'un ou de plusieurs organismes pour y effectuer tout ou partie de son service. Il peut également être recruté en vue d'être mis à disposition pour effectuer tout ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien sur un emploi permanent à temps non complet ;

CONSIDERANT QUE les agents sont mis à disposition afin de permettre la poursuite de l'activité des établissements publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 3 ans maximum.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 27 Avril 2022 et celui du bureau municipal du 03 Mai 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/12 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1. : Autorise le Maire à signer **les conventions** de mise à disposition.

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/12 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200050176-20220525_12-DE
LE DREAU Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/12 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220525-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/12 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

13. Ouverture aux recrutements sur des contrats de trois ans

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 21 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifie l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents.

D'une part, il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de **catégories A, B et C** (et non plus seulement de catégorie A) **lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.**

Il vous est proposé de délibérer sur la possibilité d'ouvrir ces postes à des contrats de 3 ans renouvelables conduisant à un CDI à l'issue de la période de 6 années. Il s'agit d'emplois sur le grade de :

- rédacteur exerçant les missions de responsable de la commande publique
- rédacteur exerçant les missions de chargé de projets sport et démocratie locale
- bibliothécaire, responsable de la médiathèque
- Technicien principal de 1^{ère} classe, responsable des systèmes et applicatifs
- Technicien principal de 2^{ème} classe, technicien de maintenance et assistance informatique.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 27 Avril 2022 et celui du bureau municipal du 03 Mai 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/13 du 23 mai 2022 à 20h30



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'ouvrir au recrutement à des contrats de 3 années en vertu de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois suivants:

- rédacteur exerçant les missions de responsable de la commande publique
- rédacteur exerçant les missions de chargé de projets sport et démocratie locale
- bibliothécaire, responsable de la médiathèque
- Technicien principal de 1^{ère} classe, responsable des systèmes et applicatifs
- Technicien principal de 2^{ème} classe, technicien de maintenance et assistance informatique.

Article 2 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/13 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Renaud	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-13-0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/13 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/13 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

14. RIFSEEP

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La rémunération des agents est composée d'un traitement indiciaire auquel peut s'ajouter du régime indemnitaire qui est composé de primes et indemnités instituées par des textes législatifs et réglementaires propres à la fonction publique territoriale.

Un groupe composé d'élus et d'agents a travaillé sur l'instauration d'une politique indemnitaire. Cette dernière vise dans un premier temps à l'harmonisation des différentes primes telles que la prime de fin d'année et celle de février.

Cette délibération remplace celle du 17 mai 2021 et prendra effet le 1^{er} juin 2022.

I- Textes de référence et définition

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel
Ce régime indemnitaire a pour fondement :

- le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'une nouvelle indemnité dite IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour la Fonction Publique d'Etat,
- le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité.
- la circulaire NOR RDFS1427139 C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/14 du 23 mai 2022 à 20h30



LE RIFSEEP est ainsi décomposé en 2 parties :

- une partie fixe (IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui reprend les mêmes principes que « l'ancien » régime indemnitaire avec un montant annuel et un classement des emplois en tenant compte des fonctions, des sujétions, et en fonction des cadres d'emploi.
- et une partie variable facultative (CI, Complément Indemnitare), qui est revue chaque année en fonction des objectifs atteints par l'agent, fixés notamment lors de l'entretien annuel de fin d'année et de l'évaluation afférente.

Il est nécessaire de rappeler que ce régime indemnitaire est cumulable avec les éléments énoncés ci-dessous, en particulier :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences, indemnité horaire pour travail normal du dimanche et jours fériés, indemnité horaire pour travail normal de nuit...),
- La prime de responsabilité relative à l'emploi fonctionnel de directeur général des services et de directeur général adjoint des services.

II- Rappel des grandes orientations données au régime Indemnitare

- Maintien à titre personnel : le montant mensuel (ou annuel) dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP. Cet avantage va à la personne concernée et non à l'emploi occupé,
- La somme des primes attribuées dans le régime indemnitaire ne doit jamais conduire à dépasser le montant maximum du régime indemnitaire correspondant à celui des agents de l'Etat,
- Evolution progressive de la politique indemnitaire pour viser à une équité de traitement et pour maîtriser le coût global du dispositif.

L'application de la présente délibération se fait selon les principes généraux suivants :

Le principe de parité : chaque collectivité ou établissement public fixe le régime indemnitaire au regard de celui dont bénéficie les différents services de l'Etat. Il s'agit du principe de parité entre la fonction publique territoriale et la fonction publique d'Etat.

Une liberté d'octroi : La collectivité ou l'établissement public est entièrement libre dans le choix d'attribuer ou de ne pas attribuer des primes potentiellement allouables. Dans le strict respect des textes en vigueur, lesquelles déterminent des montants maximums, des dispositions du présent règlement, l'autorité territoriale décide de l'attribution du régime indemnitaire et fixe librement le montant, le taux ou le coefficient applicable individuellement à chaque agent.

Il est rappelé, au préalable, que l'attribution individuelle de certains régimes indemnitaires s'inscrit parfois dans le cadre d'une enveloppe indemnitaire ou d'un crédit global. Pour toutes les primes s'appuyant sur un crédit global, le calcul des primes s'effectuera dans le respect des enveloppes indemnitaires.

De ce fait, des modulations individuelles peuvent être réalisées mais doivent s'inscrire dans les limites de cette dotation indemnitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Il est porté le principe d'apporter un montant minimum de régime indemnitaire pour tous les agents en prenant la somme de 164€ brut mensuel pour un temps complet. Les emplois saisonniers bénéficient eux de 80€ brut mensuel pour un temps complet.

Les primes sont calculées selon le prorata temporis de la quotité de temps de travail de l'agent.



Il est ainsi proposé la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, étant précisé que sont exclus du calcul du montant indemnitaire conservé :

- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités compensatrices ou différentielles.
- L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.
- Les remboursements de frais et les indemnités d'enseignement ou de jury.

III- Les bénéficiaires du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est applicable à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de la collectivité ou de l'établissement, relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et appartenant à l'ensemble des filières représentées dans la collectivité, qu'ils soient :

- titulaires,
- stagiaires,
- contractuels.

Ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération, au titre du fonctionnement spécifique de notre collectivité, les agents de droit privé (recrutés sur la base de contrats aidés, apprentis, emplois d'avenir...).

Le RIFSEEP est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public (CDD et CDI) exerçant les fonctions des cadres d'emplois concernés par la Fonction publique territoriale, à savoir pour Vire Normandie, à ce jour :

- Les attachés,
- Les secrétaires de mairie,
- Les rédacteurs,
- Les adjoints administratifs,
- Les ingénieurs,
- Les techniciens,
- Les agents de maîtrise,
- Les adjoints techniques,
- Les assistants socio-éducatifs,
- Les animateurs,
- Les adjoints d'animation,
- Les éducateurs des activités physiques et sportives,
- Les conservateurs du patrimoine,
- Les attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Les bibliothécaires,
- Les professeurs d'enseignement artistique,
- Les assistants d'enseignement artistique,
- Les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Les adjoints du patrimoine,
- Les agents spécialisés des écoles maternelles,

Les directeurs de cabinet disposent d'un régime indemnitaire qui s'appuie sur les dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

Le RIFSEEP est également attribué à un emploi spécifique qu'est le Responsable des affaires culturelles, il est à noter que cette situation administrative spécifique est assimilée au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie, pour l'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



En fonction des évolutions de la structure, d'autres cadres d'emploi pourront être intégrés.

Il est à noter que le principe de parité a été respecté au regard de la liste des corps de la fonction publique de l'Etat dans la présente délibération.

IV- Modalités de versement

- La part fixe (IFSE) est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet,...
- La part variable (CIA) est versée une fois par an. Elle tiendra compte de la présence de l'agent à son poste de travail.

Les montants ou taux attribuables seront révisables en fonction des règles légales ou réglementaires prises notamment par rapport aux agents de l'Etat.

V- Les critères d'élaboration des groupes de fonction

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon des groupes de fonctions. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat. Le montant de l'IFSE octroyé à chaque fonctionnaire est donc calibré en fonction des situations individuelles, selon les fonctions et le groupe dans lequel il est classé.

Les plafonds applicables à chacune de ces parts ainsi que le nombre de groupes sont définis dans les tableaux suivants présentant des éléments d'appréciation des groupes de fonctions et les plafonds applicables à ces groupes.

Le nombre de groupes de fonctions ainsi que le plafond global (la somme des deux parts) applicable seront systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour mémoire, le montant du CIA ne peut excéder :

- Catégorie A 15% du plafond global du RIFSEEP
- Catégorie B 12% du plafond global du RIFSEEP
- Catégorie C 10% du plafond global du RIFSEEP

V-1- Définition des groupes de fonction : les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : capacité à la direction générale, à la coordination d'une équipe et à la conduite d'un portefeuille de projets et du changement.

Ainsi, les responsabilités plus ou moins lourdes d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projets sont prises en compte.

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions. La spécificité de notre organisation est aussi ici prise en considération au regard de la transversalité des tâches et des actions.

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

V-2- Définition de la part variable (CIA)

La part variable (CIA) peut être attribuée à 0% ou à 100% du montant fixé.

Le critère d'attribution du complément indemnitaire annuel est lié à l'absentéisme de l'agent en N-1.

L'absentéisme est calculé par la direction des ressources humaines en fonction des jours d'absence de l'agent. Le montant du CIA est divisé par 100. Chaque jour d'absence est retiré par fraction de 1/100^e du CIA.

L'ensemble des absences est comptabilisé hors arrêt lié à une hospitalisation, congé longue maladie, congé longue durée, congé de maternité, d'adoption et de paternité, congé de maladie professionnelle et accident de travail.

Le complément indemnitaire est proratisé au regard du temps de travail effectif de l'agent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire ou son représentant légal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



VI- Variation des primes

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés : en cas de congé de maladie ordinaire, de congés de longue maladie, de congés de longue durée y compris accident de service, l'I.F.S.E. suivra le traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

Il est rappelé que le complément indemnitaire est attribué en fonction des critères évoqués ci-dessus. Il est calculé au regard des absences constatées et des jours normalement travaillés.

VII- Groupes de fonctions et montants annuels bruts

Groupe de fonctions		Fonctions/Emplois	Cadre d'emplois	IFSE mensuelle plancher	IFSE mensuelle plafond	CIA
A	A1	Direction générale	Attachés	1200	2100	600
	A2	Directeur	Attachés, Ingénieurs	600	1900	600
	A3	Chef de service ou de structure	Attachés, Bibliothécaires, Conservateurs du patrimoine, Ingénieurs, Responsable des affaires culturelles, Secrétaires de Mairie	250	1300	600
	A4	Chargé de mission	Attachés, Professeurs d'enseignement artistique, Assistants socio-éducatifs	180	800	600
B	B1	Chef de service ou de structure	Animateurs, Rédacteurs, Assistants d'enseignement artistique, Techniciens	220	1100	600
	B2	Encadrement de proximité	Animateurs, Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Assistants d'enseignement artistique, Techniciens, Rédacteurs	170	700	600

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



	B3	Poste d'instruction avec expertise, animation	Animateurs, Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Assistants d'enseignement artistique, Educateurs des A.P.S., Rédacteurs, Techniciens	80	700	600
C	C1	Chef d'équipe/gestionnaire comptable, marchés publics..., agent d'état civil	Adjoints administratifs, Adjoints techniques, Adjoints d'animation, Agents de maîtrise, Adjoints du patrimoine, A.T.S.E.M.	80	750	600
	C2	Agent d'exécution, agent d'accueil et toutes les autres fonctions qui ne sont pas dans le groupe 1	Adjoints administratifs, Adjoints techniques, Adjoints d'animation, Adjoints du patrimoine, Agents de maîtrise	80	600	600

Ces montants concernent également les agents logés par nécessité de service.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

VIII- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Le conseil municipal a par sa délibération du 10 février 2020 déterminé les conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Ainsi les dispositions de la délibération sont reprises ci-après.

Les bénéficiaires de ces indemnités sont les grades suivants :

Filière	Grade
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
	Rédacteur
	Adjoint Administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint Administratif territorial
	Animateur principal 1 ^{ère} classe
	Animateur principal 2 ^{ème} classe
	Animateur
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	
Adjoint d'animation	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
	Technicien
	Agent de maitrise principal
	Agent de maitrise
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe
	Assistant d'enseignement artistique
	Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe
	Assistant de conservation
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint du patrimoine
Sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe
Sport	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe
	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe
	Educateur des activités physiques et sportives

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

IX- Primes et Indemnités liées à des fonctions ou des sujétions particulières

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

IX-1- Prime de responsabilité des emplois de direction

En application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des services à fiscalité propre des communes de plus de 10000 habitants peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité.

Cette-ci est payable mensuellement, dans la limite d'un taux individuel maximum de 15 % appliqué au salaire net soumis à retenue pour pension du bénéficiaire.



IX-2- Indemnité horaire pour travail normal de nuit

Cette indemnité est versée aux agents accomplissant un service normal entre 21 heures et 6 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Son montant horaire de référence depuis le 1^{er} janvier 2002 est de 0,80 € par heure effective de travail. Ce montant horaire de référence est susceptible de revalorisation en fonction des éventuelles sorties de textes réglementaires.

IX-3- Indemnité horaire pour travail normal de dimanche et jour férié

Cette indemnité est versée aux agents, en cas de service le dimanche et les jours fériés accomplis entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Le montant horaire de référence est fixé à 0,74 € par effective de travail depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce montant horaire de référence est susceptible de revalorisation en fonction des éventuelles sorties de textes réglementaires.

IX-4- Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Cette indemnité est versée aux agents qui accomplissent des travaux comportant les risques suivants :

- 1^{ère} catégorie : lésions organiques ou accidents corporels : 1,03 € (taux de base au 1^{er} janvier 2002).
- 2^{ème} catégorie : intoxication ou contamination : 0,31 € (taux de base au 1^{er} janvier 2002).
- 3^{ème} catégorie : travaux incommodes ou salissants : 0,15 € (taux de base au 1^{er} janvier 2002).

Il est attribué, par demi-journée de travail effectif, un nombre (ou une fraction) de taux de base ci-dessus selon le type de travaux ouvrant à l'indemnité.

La liste des travaux concernés est fixée par arrêtés ministériels.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec l'IFSE mais peut concerner des activités épisodiques telles que les emplois saisonniers.

Ce montant horaire de référence est susceptible de revalorisation en fonction des éventuelles sorties de textes réglementaires.

Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 27 Avril 2022 et du bureau municipal du 03 Mai 2022, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Article 3 : les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application des différentes décisions de cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/14 du 23 mai 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROLLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200050476-20220530-PA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/14 du 23 mai 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

15. Paiement des heures des conseillers municipaux

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Afin de disposer du temps nécessaire pour l'exercice de ses fonctions électives locales, le salarié détenant un mandat local peut bénéficier de droits d'absence. Il peut solliciter de la part de son employeur des autorisations d'absences pour se rendre et assister aux séances plénières du conseil municipal ainsi qu'aux réunions des commissions et organismes auprès desquels il représente la commune. Par ailleurs, l'article L. 2123-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) autorise les maires, les adjoints au maire, et sous certaines conditions, les conseillers municipaux à faire usage d'un crédit d'heures pour participer à l'administration de leur commune ou des organismes auprès desquels ils la représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent.

Le législateur a fixé la durée du crédit d'heures, forfaitaire et trimestriel, par référence à la durée hebdomadaire légale du travail en fonction du mandat exercé et de la strate démographique de la commune. Ainsi, le maire d'une commune de moins de 3 500 habitants dispose d'un crédit d'heures de 105 heures alors que le maire d'une commune de plus de 10 000 habitants bénéficie d'un crédit d'heures de 140 heures.

Le dispositif de crédit d'heures a été largement amélioré par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Avant cette loi, les maires des communes de moins de 10 000 habitants ne disposaient que de 52 h 30 de crédit d'heures trimestriel. Les adjoints au maire des communes de moins de 10 000 habitants ne disposaient que de 21 heures de crédit d'heures trimestriel contre 52 h 30 aujourd'hui.

En outre, le crédit d'heures utilisé en qualité de maire ou d'adjoint est cumulable avec celui résultant, le cas échéant, d'autres mandats locaux pour lesquels un crédit d'heures est expressément prévu, ainsi qu'avec les autorisations d'absences, dans la limite de la moitié de la durée légale du travail pour une année civile. L'employeur n'a pas l'obligation de rémunérer les temps d'absence du salarié.

Les pertes de revenu subies par le salarié élu municipal qui ne bénéficie pas d'indemnités de fonction peuvent être compensées par la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/15 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Cette compensation est limitée à 72 heures par an. Chaque heure est rémunérée à un montant maximum de 1.5 SMIC.

Ce temps d'absence est assimilé à une période de travail effectif: Temps pendant lequel un salarié ou un agent public est à la disposition de l'employeur ou de l'administration et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Il est pris en compte pour le calcul de l'ancienneté et des droits à congés payés.

Le salarié absent durant son mandat d'élu ne peut pas être sanctionné (licenciement, déclassement professionnel ou sanction disciplinaire).

Il vous est proposé de délibérer sur la possibilité de rémunérer les pertes de revenus subies, du fait de l'assistance à ces séances et réunions, par les élus qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction.

Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 27 Avril 2022 et du bureau municipal du 03 Mai 2022, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

- décide d'adopter le principe du paiement dans les limites évoquées ci-dessus des pertes de revenu subies par le salarié élu municipal qui ne bénéficie pas d'indemnités de fonction et qui ne sont pas compensées par la commune.

Article 2 :

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/15 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREZON Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200061762 Rév. 30/04/2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/15 du 23 mai 2022 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/15 du 23 mai 2022 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

16. Changement de filière

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans la fonction publique, l'intégration directe permet de changer de corps ou de cadre d'emplois, sans détachement préalable, dans le cadre d'une mobilité. Les corps et cadres d'emplois d'origine et d'accueil doivent être de même catégorie et de niveau comparable. Les services accomplis dans le corps ou cadre d'emplois d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le nouveau corps ou cadre d'emplois.

Elle se traduit par une radiation du cadre d'emplois ou du corps d'origine, et par une intégration concomitante dans celui d'accueil, sans période de détachement intermédiaire ni application d'aucune autre position statutaire de transition.

L'intégration directe est envisageable dans un autre cadre d'emplois ou dans une autre fonction publique ; elle peut également être prononcée au sein de la même collectivité.

L'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant :

- A la même catégorie hiérarchique (A, B ou C)
- ET de niveau comparable.

Il vous est proposé de délibérer sur la création des emplois correspondant à l'intégration des agents sur les grades de :

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Les emplois d'origine seront supprimés après avoir recueilli l'avis du comité technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/16 du 23 mai 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 27 Avril 2022 et du bureau municipal du 03 Mai 2022, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

De créer les emplois à temps complet sur les grades suivants :

- 2 adjoints administratif principal de 2^{ème} classe,
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Article 2 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNIÉ Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060476-20220530_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/16 du 23 mai 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

17. Création poste suite à avancement de grade et promotion Interne

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune de Vire Normandie.

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il s'agit d'un avancement au choix établi par ordre de mérite par la collectivité. Ce choix s'effectue en tenant compte de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'ensemble des agents qui remplissent les conditions statutaires requises.

La promotion interne se définit comme un mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude.

Il s'agit d'un procédé recrutement dérogatoire au principe du recrutement des fonctionnaires par concours qui valorise l'acquis et l'expérience professionnelle.

Il est à noter que les critères de positionnement des agents dans la liste des agents pouvant bénéficier de ces avantages est appuyé sur :

- la prise en compte de l'avis de l'évaluateur suite à l'entretien annuel d'évaluation, un avis favorable argumenté en fonction des critères de l'évaluation ;
- le décalage entre le poste occupé par l'agent et son grade. Les activités décrites dans la fiche de poste de l'agent correspondent au grade visé ;
- la forte implication de l'agent et son engagement dans l'actualisation de ses compétences.
- une ancienneté significative dans le grade actuel ;
- un impact financier maîtrisé par une projection de la masse salariale intégrant les promotions internes et les avancements de grade ;
- priorité donnée aux lauréats d'examens professionnels ;
- ne pas avoir bénéficié d'avancement de grade ou promotion interne depuis au moins 4 années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/17 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Il est précisé par ailleurs que les critères d'avancement de grade et de promotion interne s'appuient sur les lignes directrices de gestion adoptées en comité technique lors des séances du 22 novembre 2021 et du 27 janvier 2022,

15 agents remplissant les conditions requises ont ainsi été retenus pour faire l'objet d'une proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement pour 2022.

Par ailleurs, le Président du Centre de Gestion du Calvados a émis un avis favorable à la promotion interne de 2 agents de la collectivité, sur 10 dossiers proposés à ce titre,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 27 avril 2022 et du bureau municipal du 3 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 :

La création des postes énoncés dans le tableau ci-dessous, à effet du 1^{er} juin 2022 :

NOMBRE DE POSTES	GRADE D'AVANCEMENT À CRÉER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Technicien territorial	Temps complet
1	Agent de maîtrise principal	Temps complet
1	Agent de maîtrise	Temps complet
2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28h48/35h
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25h/35h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/17 du 23 mai 2022 à 20h30



Article 2 :

Que les suppressions d'emplois suivantes seront entérinées lors d'une prochaine séance du conseil municipal après avis du comité technique :

NOMBRE DE POSTES	GRADE À SUPPRIMER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Adjoint d'animation	Temps complet
1	Agent de maîtrise principal	Temps complet
1	Agent de maitrise	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Adjoint technique	Temps complet
1	Adjoint technique	28h48/35h
1	Adjoint technique	25h/35h

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/17 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/17 du 23 mai 2022 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/17 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

18. Création suppression passage à temps complet.

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il vous est proposé de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique. Cet emploi avait été créé suite à la suppression des emplois aidés sur une quotité de 30 heures par semaine.

Il vous sera proposé de délibérer sur la suppression de cet emploi après l'avis du comité technique.

Ce besoin concerne des fonctions d'agent d'entretien qui du fait de la réouverture du musée ont évolué vers un besoin à temps complet.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/18 du 23 mai 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 27 Avril 2022 et du bureau municipal du 03 Mai 2022, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 :

De créer un emploi d'adjoint technique à temps complet.

Article 2 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/18 du 23 mai 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENAUX Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
EDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220330-18-DE

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet: 31/05/2022
Affichage: 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/18 du 23 mai 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Conservatoire

20. Convention pour projet symphonique Vire Normandie/Flers agglo

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

A. Contexte

Le cahier des charge d'une demande de classement du conservatoire de Vire Normandie implique de donner de nouvelles impulsions pédagogiques à notre projet. Dans le cadre de ces réflexions, l'équipe pédagogique a décidé de mettre l'accent sur des actions visant à développer et entretenir la motivation de nos élèves.

Les projets de pratiques collectives sont un moyen incontournable pour y parvenir, et en particulier les projets en orchestre symphonique, qui suscitent souvent un engouement chez les élèves et permettent de créer une véritable dynamique pédagogique collective.

L'idée de s'associer entre conservatoire part du constat que les effectifs actuels des conservatoires de Vire Normandie et de Flers Agglo ne permettent pas de monter des projets autonomes en Orchestre symphonique.

B. Déroulement du projet

Considérant l'intérêt de leurs élèves, les conservatoires de Vire et de Flers proposent de mettre en place un projet de coopération entre établissements d'enseignement artistique. L'objectif est de constituer un orchestre symphonique éphémère, donnant l'occasion à des élèves et des professeurs des deux structures de concourir à la préparation et à la mise en œuvre de deux séances publiques d'un même concert.

Il est donc convenu le programme suivant :

- Samedi 12 mars 2022 entre 10 h et 17 h : répétition de tous les musiciens concernés au conservatoire de Vire
- Samedi 26 mars 2022 à 16 h : raccord puis concert à 20 h au Forum de Flers
- Samedi 30 avril 2022 entre 10 h et 17 h : répétition de tous les musiciens concernés au conservatoire de Flers
- Samedi 7 mai 2022 à 16 h : raccord puis concert à 19 h à la Halle Michel Drucker de Vire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/20 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



C. Engagements financiers

Le coût global d'organisation de ce projet est estimé à 5.240 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Vacations professeurs de Flers et de Vire	2 600 €	Conseil départemental de l'Orne	1 500 €
Vacation direction d'orchestre et arrangement Flers	600 €	DRAC Normandie	1 000 €
Vacation direction d'orchestre et arrangement Vire	600 €	Flers Agglo	1 370 €
Transport des élèves et des professeurs	1 440 €	Vire Normandie	1 370 €
	5 240 €		5 240 €

Cependant, afin de pouvoir présenter au Conseil départemental de l'Orne et à la DRAC Normandie un seul dossier de demande de soutien financier, il est nécessaire de désigner l'un des partenaires pour engager les dépenses et porter administrativement le projet.

Flers Agglo se propose d'assumer ce rôle et de prendre en charge toutes les dépenses décrites ci-dessus et la constitution des dossiers de demande de soutien auprès des financeurs. En cas d'accord de ces subventions, elle sera le seul récipiendaire de ces sommes.

L'intervention du directeur du conservatoire de Vire étant déjà prévue dans son traitement salarial par la collectivité de Vire Normandie, il est proposé de déduire du versement de Vire Normandie la somme correspondant à la vacation prévue dans le tableau ci-dessus.

Ainsi, Vire Normandie s'engage de son côté à verser à Flers Agglo, sur présentation d'un titre de recette, la somme de **770 €**.

La somme en question a été prise en compte lors de la phase de préparation budgétaire 2022, et elle sera donc prise sur les lignes budgétaires du conservatoire de Vire Normandie.

D. Convention

La convention qui en découle doit être validée par les deux parties.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 28 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de valider la **convention en annexe**, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention de partenariat avec le conservatoire de Flers (Flers Agglo) jusqu'en 2026, dans la limite des budgets votés pour le conservatoire de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/20 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-2000607652020523/20

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/20 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/20 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Conservatoire

21. Tarifs conservatoire 2022-2023

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le rapport sur la refonte des tarifs du conservatoire présenté en commission culture le 10 mars 2022 et en commission finance le 27 avril 2022,

Les textes cadres du conservatoire de Vire Normandie, dont la grille tarifaire, sont actuellement retravaillés en vue d'une demande de classement à l'état.

Le conservatoire compte aujourd'hui 259 élèves, ce qui représente un potentiel encore faible en terme de projets artistiques et de rayonnement. Dans une logique de développement et de diversification des publics, cette refonte tarifaire participera de la lisibilité et de l'attractivité de l'établissement.

Au regard de ces objectifs (demande de classement et attractivité du conservatoire), après analyse de la grille tarifaire actuelle, prise en compte des difficultés de terrain, et étude comparative avec d'autres établissements d'enseignement artistique, il ressort une nécessité d'évolution sur les points suivants :

- Le nombre de tranches de quotient et la typologie des familles touchées par la tarification sociale (16 familles sur 192 touchées actuellement)
- Le principe d'augmentation du tarif en fonction de l'avancée dans le cursus (dit « tarif progressif »)
- L'existence d'un tarif instrument seul, sans formation globale ni pratique d'ensemble
- Le tarif du cursus Danse supérieur au tarif du cursus Musique
- L'application du tarif dégressif (pour les familles dont plusieurs membres sont inscrits au conservatoire)
- La location des instruments

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



En conséquence, voici les principes qui ont guidés la construction de cette nouvelle grille tarifaire :

- L'ajout de 3 tranches de quotient et le rééquilibrage des tranches pour couvrir une partie plus large du panel des usagers du conservatoire.
- L'abolition du tarif progressif, au profit d'un tarif unique qui dépend du quotient familial, pour que le tarif ne soit plus une incitation à un cursus court, et pour valoriser les élèves qui permettent un rayonnement et une vie artistique amateur sur le territoire de la commune nouvelle.
- L'abolition du tarif « instrument seul », pour que la grille tarifaire participe au projet d'établissement basé sur l'expérience du collectif.
- Un ordre précis d'application du tarif dégressif, pour une meilleure lisibilité pour le public, et une facilitation de l'étape de la facturation au sein du service.
- Le tarif du cursus Danse inférieur au tarif du cursus Musique, pour respecter la logique du cours collectif moins cher que l'individuel, comme le font toutes les structures concernées par l'analyse comparative.
- Fixer un tarif adulte légèrement supérieur au tarif enfant, pour renforcer les forces vives du conservatoire et parier sur l'avenir.

La nouvelle grille doit permettre le maintien des recettes du service. Il est difficile de faire des précisions fiables, car les données nécessaires au calcul du quotient ne sont en général pas fournies par les familles, qui savent qu'elles ne sont actuellement pas concernées.

Une étude/bilan sera dressée dès le calcul des quotients, en novembre 2022, et pourra donner lieu à des ajustements pour la rentrée de septembre 2023.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 28 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider les tarifs du conservatoire pour l'année 2022-2023 ci-dessous.

En annexe : le comparatif par quotient ancien/nouveaux tarifs.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30



GRILLE 2022/2023	Tranche Quotient Familial	MUSIQUE		OPTION	DANSE		Location Instrument	
		Cursus, Parcours, Contrat	Pratique Collective Unique		Cursus	Cours unique		
Enfants (Jusqu'à 17 ans au 1er septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	15,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
		2	40,00 €	20,00 €	25,00 €	36,00 €	28,00 €	
		3	88,00 €	26,00 €	50,00 €	80,00 €	62,00 €	
		4	140,00 €	32,00 €	75,00 €	125,00 €	88,00 €	
		5	196,00 €	38,00 €	100,00 €	176,00 €	128,00 €	
		6	260,00 €	45,00 €	125,00 €	235,00 €	165,00 €	
		7	328,00 €	52,00 €	150,00 €	294,00 €	210,00 €	
		8	376,00 €	59,00 €	175,00 €	340,00 €	256,00 €	
	Hors Territoire	400,00 €	72,00 €	180,00 €	368,00 €	280,00 €		
Adultes (18 et plus au 1er septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
		2	44,00 €	44,00 €	30,00 €	40,00 €	31,00 €	
		3	96,00 €	48,00 €	60,00 €	86,00 €	67,00 €	
		4	152,00 €	52,00 €	90,00 €	136,00 €	100,00 €	
		5	212,00 €	56,00 €	120,00 €	192,00 €	144,00 €	
		6	280,00 €	60,00 €	150,00 €	260,00 €	185,00 €	
		7	352,00 €	64,00 €	180,00 €	328,00 €	245,00 €	
		8	404,00 €	68,00 €	210,00 €	376,00 €	280,00 €	
	Hors Territoire	440,00 €	80,00 €	250,00 €	416,00 €	320,00 €		

Tarif dégressif famille	
2ème personne	Réduction -25%
3ème personne et suivantes	Réduction -50%

Le tarif Option concerne :
Danse pour les élèves musiciens
Jardin, Éveil, Initiation, Découverte
2ème instrument (Cf règlement des études)

Frais d'inscription : 30,00 € par famille

Calcul du Quotient Familial :	
(Revenu Fiscal de Référence année N-1/12) /Nbre de parts	
Quotient	Tranche
$0,01 \leq QF \leq 250,00$	1
$250,01 \leq QF \leq 450,00$	2
$450,01 \leq QF \leq 650,00$	3
$650,01 \leq QF \leq 850,00$	4
$850,01 \leq QF \leq 1150,00$	5
$1150,01 \leq QF \leq 1450,00$	6
$1450,01 \leq QF \leq 1750,00$	7
$QF \text{ supérieur à } 1750,01$	8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30



ANNEXE

COMPARATIF ANCIENS/NOUVEAUX TARIFS							
Type de Famille	Quotient Familial	Ancien Tarif		Nouveau Tarif		Hausse/ Baisse	Amplitude
		Tranche	Tarif	Tranche	Tarif		
1 enfant en Initiation Danse	200	1	0,00 €	1	0,00 €		0,00 €
	400	2	73,50 €	2	25,00 €	Baisse	-48,50 €
	500	3	111,75 €	3	50,00 €	Baisse	-61,75 €
	600	4	149,05 €	3	50,00 €	Baisse	-99,05 €
	660	4	149,05 €	4	75,00 €	Baisse	-74,05 €
	800	5	166,15 €	4	75,00 €	Baisse	-91,15 €
	1000	5	166,15 €	5	100,00 €	Baisse	-66,15 €
	1300	5	166,15 €	6	125,00 €	Baisse	-41,15 €
	1600	5	166,15 €	7	150,00 €	Baisse	-16,15 €
	1800	5	166,15 €	8	175,00 €	Hausse	8,85 €
Hors Vire N.	HT	228,60 €	HT	180,00 €	Baisse	-48,60 €	
1 enfant en 1er cycle Danse	200	1	0,00 €	1	0,00 €		0,00 €
	400	2	112,80 €	2	36,00 €	Baisse	-76,80 €
	500	3	169,20 €	3	80,00 €	Baisse	-89,20 €
	600	4	224,55 €	3	80,00 €	Baisse	-144,55 €
	660	4	224,55 €	4	125,00 €	Baisse	-99,55 €
	800	5	252,75 €	4	125,00 €	Baisse	-127,75 €
	1000	5	252,75 €	5	176,00 €	Baisse	-76,75 €
	1300	5	252,75 €	6	235,00 €	Baisse	-17,75 €
	1600	5	252,75 €	7	294,00 €	Hausse	41,25 €
	1800	5	252,75 €	8	340,00 €	Hausse	87,25 €
Hors Vire N.	HT	347,40 €	HT	368,00 €	Hausse	20,60 €	
Adulte, Cours de Danse unique	200	1	285,00 €	1	0,00 €	Baisse	-285,00 €
	400	2	285,00 €	2	31,00 €	Baisse	-254,00 €
	500	3	285,00 €	3	67,00 €	Baisse	-218,00 €
	600	4	285,00 €	3	67,00 €	Baisse	-218,00 €
	660	4	285,00 €	4	100,00 €	Baisse	-185,00 €
	800	5	285,00 €	4	100,00 €	Baisse	-185,00 €
	1000	5	285,00 €	5	144,00 €	Baisse	-141,00 €
	1300	5	285,00 €	6	185,00 €	Baisse	-100,00 €
	1600	5	285,00 €	7	245,00 €	Baisse	-40,00 €
	1800	5	285,00 €	8	280,00 €	Baisse	-5,00 €
Hors Vire N.	HT	288,00 €	HT	320,00 €	Hausse	32,00 €	
1 enfant initiation musique	200	1	0,00 €	1	0,00 €		0,00 €
	400	2	51,35 €	2	25,00 €	Baisse	-26,35 €
	500	3	76,50 €	3	50,00 €	Baisse	-26,50 €
	600	4	101,70 €	3	50,00 €	Baisse	-51,70 €
	660	4	101,70 €	4	75,00 €	Baisse	-26,70 €
	800	5	128,90 €	4	75,00 €	Baisse	-53,90 €
	1000	5	128,90 €	5	100,00 €	Baisse	-28,90 €
	1300	5	128,90 €	6	125,00 €	Baisse	-3,90 €
	1600	5	128,90 €	7	150,00 €	Hausse	21,10 €
	1800	5	128,90 €	8	175,00 €	Hausse	46,10 €
Hors Vire N.	HT	176,20 €	HT	180,00 €	Hausse	3,80 €	
1 enfant initiation musique	200	1	0,00 €	1	0,00 €		0,00 €
	400	2	101,70 €	2	40,00 €	Baisse	-61,70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176 20220530_21_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30



1 enfants cycle 1 musique	500	3	153,05 €	3	88,00 €	Baisse	-65,05 €
	600	4	204,40 €	3	88,00 €	Baisse	-116,40 €
	660	4	204,40 €	4	140,00 €	Baisse	-64,40 €
	800	5	255,80 €	4	140,00 €	Baisse	-115,80 €
	1000	5	255,80 €	5	196,00 €	Baisse	-59,80 €
	1300	5	255,80 €	6	260,00 €	Hausse	4,20 €
	1600	5	255,80 €	7	328,00 €	Hausse	72,20 €
	1800	5	255,80 €	8	376,00 €	Hausse	120,20 €
Hors Vire N.	HT	350,45 €	HT	400,00 €	Hausse	49,55 €	
1 enfants cycle 2 musique	200	1	0,00 €	1	0,00 €		0,00 €
	400	2	135,95 €	2	40,00 €	Baisse	-95,95 €
	500	3	204,40 €	3	88,00 €	Baisse	-116,40 €
	600	4	271,90 €	3	88,00 €	Baisse	-183,90 €
	660	4	271,90 €	4	140,00 €	Baisse	-131,90 €
	800	5	342,40 €	4	140,00 €	Baisse	-202,40 €
	1000	5	342,40 €	5	196,00 €	Baisse	-146,40 €
	1300	5	342,40 €	6	260,00 €	Baisse	-82,40 €
	1600	5	342,40 €	7	328,00 €	Baisse	-14,40 €
	1800	5	342,40 €	8	376,00 €	Hausse	33,60 €
Hors Vire N.	HT	465,20 €	HT	400,00 €	Baisse	-65,20 €	
1 adulte, cycle 1 musique	200	1	0,00 €	1	0,00 €		0,00 €
	400	2	101,70 €	2	44,00 €	Baisse	-57,70 €
	500	3	153,05 €	3	96,00 €	Baisse	-57,05 €
	600	4	204,40 €	3	96,00 €	Baisse	-108,40 €
	660	4	204,40 €	4	152,00 €	Baisse	-52,40 €
	800	5	255,80 €	4	152,00 €	Baisse	-103,80 €
	1000	5	255,80 €	5	212,00 €	Baisse	-43,80 €
	1300	5	255,80 €	6	280,00 €	Hausse	24,20 €
	1600	5	255,80 €	7	352,00 €	Hausse	96,20 €
	1800	5	255,80 €	8	404,00 €	Hausse	148,20 €
Hors Vire N.	HT	350,45 €	HT	440,00 €	Hausse	89,55 €	
1 adulte, Pratique collective seule	200	1	57,40 €	1	40,00 €		-17,40 €
	400	2	57,40 €	2	44,00 €	Baisse	-13,40 €
	500	3	57,40 €	3	48,00 €	Baisse	-9,40 €
	600	4	57,40 €	3	48,00 €	Baisse	-9,40 €
	660	4	57,40 €	4	52,00 €	Baisse	-5,40 €
	800	5	57,40 €	4	52,00 €	Baisse	-5,40 €
	1000	5	57,40 €	5	56,00 €	Baisse	-1,40 €
	1300	5	57,40 €	6	60,00 €	Hausse	2,60 €
	1600	5	57,40 €	7	64,00 €	Hausse	6,60 €
	1800	5	57,40 €	8	68,00 €	Hausse	10,60 €
Hors Vire N.	HT	73,50 €	HT	80,00 €	Hausse	6,50 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBES Martin	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHIENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LECLAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20220530-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire de Vire Normandie

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/21 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Éducation

22. Convention de partenariat pour l'abonnement des écoles aux ressources pédagogiques du réseau Canopé

Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le réseau Canopé propose de renouveler la convention de partenariat pour l'abonnement collectif des écoles de Vire Normandie, hormis le SIVOS de Coulonces-Campagnolles, leur donnant accès aux ressources pédagogiques, aux ateliers ludiques et éducatifs, ainsi qu'au prêt de matériel informatique, similaire à celle de 2021 à ceci près que, prenant effet à signature, ils proposent un geste commercial pour la période du 01/03 au 01/09/2022. L'abonnement sera facturé 7 € soit une remise de 30% par rapport au coût initial.

Cette dépense sera alors de 350 € pour les 50 enseignants.

La validation de cette convention maintient le point relais à la médiathèque de Vire. La date tardive de ce renouvellement s'explique par le départ de la directrice de l'Atelier Canopé en fin d'année 2022 et la prise de fonction de sa remplaçante seulement début février.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/22 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 28 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer **cette nouvelle convention.**

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/22 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur LEHENNEL Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
LEHENNEL Gérard

014-200060176-20220531_22_DE

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/22 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/22 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Jeunesse

23. Tarifs périscolaires 2022-2023

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Depuis septembre 2019, une tarification modulée en fonction des revenus des familles a été mise en place pour l'ensemble des services périscolaires des écoles de Vire Normandie, comme cela était déjà le cas pour les centres de loisirs.

D'après un point de conjoncture de l'INSEE datant du 8 février dernier, en janvier 2022, l'indice des prix à la consommation a progressé de 2,9 % sur un an, elle est estimée à 3,6% en février. Cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie, des services, des produits manufacturés et de l'alimentation dont l'évolution peut encore augmenter du fait de la situation de crise actuelle.

Il vous est proposé d'appliquer une augmentation 3 % sur les tarifs des services périscolaires des écoles et accueils de Vire Normandie pour la rentrée de septembre 2022.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 28 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'appliquer une hausse de 3% des tarifs sur l'ensemble des tarifs périscolaires
- De mettre en place un tarif exceptionnel sur les centres de loisirs lorsque la réservation n'est pas réalisée dans les délais (la veille avant 10h) à hauteur de 10€ pour le centre de loisirs avec repas et 7,50€ pour le centre de loisirs sans repas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/23 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



	TARIFS 2020/2021	TARIFS 2021/2022	Proposition TARIFS 2022/2023 3%
GARDERIES (Matin ou Soir)			
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	1,50	1,53	1,58
- Quotient ≤ 600	0,70	0,72	0,74
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	0,80	0,82	0,84
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	0,90	0,92	0,95
- Quotient ≥ 1501	1,00	1,02	1,05
ETUDES SURVEILLEES			
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	2,10	2,15	2,21
- Quotient ≤ 600	1,00	1,02	1,05
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	1,10	1,13	1,16
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	1,20	1,23	1,27
- Quotient ≥ 1501	1,30	1,33	1,37
RESTAURANT SCOLAIRE			
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	3,65	3,73	3,84
- Quotient ≤ 600	2,80	2,86	2,95
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	2,90	2,96	3,05
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	2,95	3,01	3,10
- Quotient ≥ 1501	3,00	3,06	3,15
CENTRE DE LOISIRS avec repas			
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	–	–	10,00
- Quotient ≤ 600	6,50	6,50	6,70
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	7,00	7,00	7,21
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	7,50	7,50	7,73
- Quotient ≥ 1501	8,00	8,00	8,24
CENTRE DE LOISIRS sans repas			
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	–	–	7,50
- Quotient ≤ 600	4,50	4,50	4,64
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	5,00	5,00	5,15
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	5,50	5,50	5,67
- Quotient ≥ 1501	6,00	6,00	6,18

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/23 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur LEHENNEL Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220531_23_DE

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/23 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/23 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

24. Vente d'un local commercial – 59b avenue de la Gare – Vire Normandie – BM 0127

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Préambule

La commune de Vire Normandie est propriétaire d'un local commercial au 59b avenue de la Gare, parcelle référencée n° BM 0127.

Ce local commercial est dans une copropriété nommée « les copropriétaires BM 127 ».

Le local est composé d'un rez-de-chaussée surélevé avec une boutique, une réserve et WC. D'un sous-sol avec une cave avec chaudière à fuel.

Suite à plusieurs années de vacance commerciale, un commerce de réparation d'électroménager a été installé en 2020 par la collectivité.

Une proposition de cession de 25 000, 00 € net vendeur a été reçue par la commune de Vire Normandie.

Aussi, il est proposé de faire suite à cette demande et d'engager les démarches administratives permettant la cession.

VU :

- L'avis favorable du Schéma Directeur Immobilier du 24 novembre 2022 ;
- Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale reçue le 25 avril 2022 d'une valeur de 26 000, 00 € ;
- Vu le document reçu au service Architecture, Patrimoine & Développement Local émis par Monsieur Jean Marie Simon proposant une acquisition du local à 25 000 € net vendeur ;

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser la cession au prix proposé avec le commerçant occupant du local commercial situé au 59b Avenue de la gare à Vire Normandie Parcelle BM 0127 ;
- De mandater l'Office Notarial Virois pour l'exécution de la cession ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Marc ANDREU SABATER

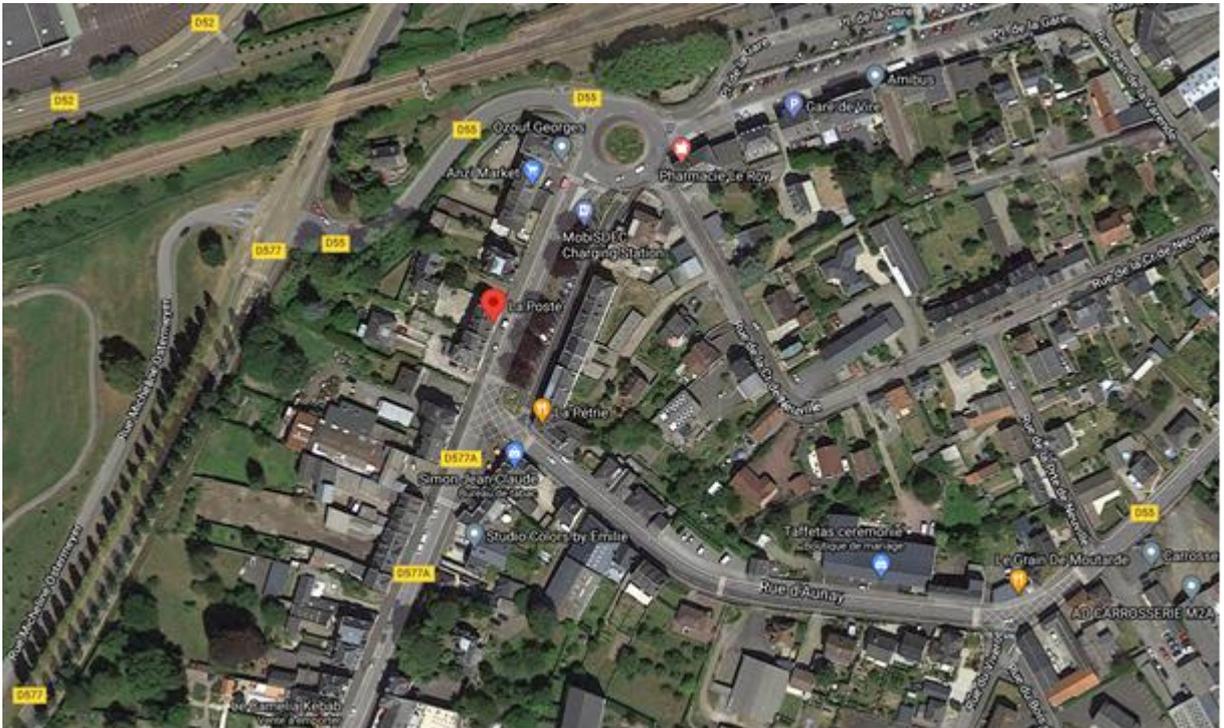
Délibération n°2022/05/23/24 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



- ANNEXES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/24 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet DREAU

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/24 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/24 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

25. Autorisation de mise en vente d'une maison d'habitation 9 rue de la Redettièrre - AN 551

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Préambule

La commune de Vire Normandie est propriétaire d'une parcelle située au 9 rue de la Redettièrre cadastrée AN 551 d'une surface d'environ 4 890 m² composée

1- d'une maison d'habitation en pierre couverte pour partie en ardoises et autre partie en ardoises fibrociment comprenant

- Rez de chaussée avec séjour avec cheminée, cuisine, débarras & cave ;

- Etage : deux chambres en façade, chambre en pignon ouest, chambre pignon est, pièce a usage de débarras, wc, salle de bain

- grenier aménageable

2 - D'une ancienne boulangerie en pierre ;

3 - D'un hangar ;

Le bien est libre de toute occupation.

Le bien a été estimé par la Direction Générale des Finances Publiques dans un avis du domaine sur la valeur vénale en date du 29 mars 2022 de 150 000 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- d'autoriser la mise en vente de la parcelle AN 551 ;
- d'autoriser la Maire ou son représentant à engager des négociations avec toutes personnes qui manifestera son intérêt pour l'acquisition de la parcelle AN 551 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente avec l'acquéreur qui sera retenu et à engager toutes démarches nécessaires à la conduite de la cession ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/25 du 23 mai 2022 à 20h30



- ANNEXE :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/25 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet DREAU

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/25 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/25 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

26. Donation d'un terrain à la Basinière pour la réalisation d'une réserve incendie

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Préambule

Le hameau de la Basinière à Vire Normandie ne dispose pas d'une qualité hydrique suffisante pour permettre une défense contre les incendies. L'installation d'une poche incendie est nécessaire.

Monsieur Binet Gaston habitant à La Basinière propose par courrier reçu en mairie le 16 février 2022 la donation d'une emprise foncière sur la parcelle n°762 H 0763 dont la surface est à définir sur place avec un expert géomètre pour permettre la réalisation d'une réserve incendie.

L'accès à la parcelle 762 H 0763 se fait par la parcelle n°762 H 0723.

VU :

- Considérant le Schéma Directeur de Défense Incendie de Vire Normandie ;
- Considérant le potentiel hydrique du hameau de La Basinière ;
- Vu le courrier de Monsieur Binet reçu le 16 février 2022 en mairie de Vire Normandie ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/26 du 23 mai 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'accepter la donation de Monsieur Binet pour la réalisation d'une poche de défense incendie
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant d'engager toutes démarches pour l'exécution de la donation ;
- De permettre la création d'une servitude de passage par la parcelle 762 H 0723 ou / et toutes autres parcelles nécessaires ;
- Les frais de mutations et les frais annexes sont à la charge de la commune Vire Normandie

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



ANNEXES



Projet réserve incendie souple 120 m3 VIRE NORMANDIE « La Basinière »



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Dimensions de la réserve : 8.88 m x 11.70 m

Le maire de Vire Normandie informe le présent à 1 m de la bache soit environ 11 m x 14 m. L'acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Julien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Christine		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DEQUILLON Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			
ÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200960176-20220530-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 03/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé certifié exécutoire - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

27. Présentation de la candidature de Vire Normandie au label régional « Patrimoine de la Reconstruction

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Contexte

Héritage de la Seconde Guerre mondiale, la Reconstruction a été un laboratoire d'expérimentation architecturale et urbaine dans les années 1950' et plus particulièrement en Normandie qui a fortement été touchée par les bombardements de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Souffrant d'une image négative, ces villes sont pourtant le fruit d'un travail qualitatif à la fois sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture qui est de plus en plus considéré et reconnu.

Consciente des atouts de son abondant patrimoine de la Reconstruction et de la nécessité de le valoriser tout en le préservant, la Région Normandie a lancé en 2019 le Label régional « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie » avec pour objectifs de prendre en compte à la fois son intérêt historique et architectural, son potentiel culturel et touristique et sa place dans l'aménagement du territoire et dans le cadre de vie des habitants.

Projet de candidature de Vire Normandie au label régional

A Vire Normandie, grâce à une étude menée par le CAUE 14 en 2011 sur le patrimoine de la reconstruction de Vire, puis l'exposition temporaire du musée municipal réalisée en 2012 sur l'histoire de la ville reconstruite, un processus de reconnaissance et de valorisation de ce patrimoine s'est enclenché. Depuis, les élus se sont emparés de ce sujet pour en faire un enjeu de valorisation et d'identification positive auprès des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022//05/27 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



A présent, la collectivité place la ville de la Reconstruction au cœur de ses différentes politiques publiques, aussi bien culturelle et touristique, urbaine et patrimoniale que pour la réhabilitation de l'habitat. Permettre aux habitants de se réapproprier ce patrimoine est devenu un enjeu sociétal au cœur du projet de revitalisation du centre-ville virois. Le soutien de la Région Normandie aux projets de la municipalité pour réhabiliter son patrimoine reconstruit à travers notamment l'appel à projet « Attractivité des centres-villes reconstruits » en 2017 a fortement conforté les efforts et ambitions de Vire Normandie.

La candidature au label « *Patrimoine de la Reconstruction en Normandie* » de la Région Normandie est encore une marque de son engagement envers ce patrimoine et une opportunité unique pour consolider la démarche de la collectivité à travers un projet qui s'inscrit dans la continuité logique des actions déjà engagées.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur sa volonté de déposer un dossier de candidature auprès du conseil régional, **annexé au présent rapport**.

DECIDE :

- De candidater au Label de « Patrimoine de la reconstruction » en Normandie porté par la Région Normandie
- Promouvoir l'architecture de la Reconstruction à travers des actions de sensibilisation et de médiation culturelle

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 22 Février 2022 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- M. le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature signée et tous documents, avenant ou convention nécessaires à la candidature du Label Patrimoine de la Reconstruction en Normandie
- Le Maire ou son représentant à signer tous autres documents, avenant ou conventions associés au label le temps que la convention de labellisation sera en vigueur

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022//05/27 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENET Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20220531-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022//05/27 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022//05/27 du 23 mai 2022 à 20h30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

28. Signature d'une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine pour trois ans

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Contexte

La fondation du patrimoine propose aux collectivités de – de 20 000 habitants un partenariat afin de soutenir les propriétaires privés dans leurs travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine local privé.

La convention annexée en pièce jointe stipule l'objet et les modalités de ce partenariat.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat que la Commune de *Vire Normandie* et la Fondation du patrimoine décident d'établir afin de favoriser la restauration et la mise en valeur du patrimoine privé, non protégé par l'État, situé dans sur tout le territoire de la commune.

Article 2 : objectif du partenariat

Encourager les propriétaires privés à préserver l'architecture située sur le territoire de la Commune de *Vire Normandie* et les aider par des mesures financières et fiscales à supporter les coûts liés aux travaux qu'ils engagent.

Article 3 – Modalités de partenariat

3.1 – Moyens engagés par la Commune de Vire Normandie

La Commune de *Vire Normandie* souhaite apporter une aide financière aux propriétaires privés qui ont obtenu le Label de la Fondation du patrimoine sur son territoire.

Pour ce faire, la Commune de *Vire Normandie* s'engage, sur la durée de la présente convention, **à verser à la Fondation du patrimoine une contribution annuelle de 10.000 euros** qui sera exclusivement affectée au financement de l'aide versée par la Fondation du patrimoine lors de l'attribution de chaque Label.

La Commune de *Vire Normandie* s'acquittera de la totalité de cette contribution annuelle avant la fin du premier trimestre civil de chaque année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2022051-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/28 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



3.2 – Moyens engagés par la Fondation du Patrimoine

Prévu à l'article L143-2 du code du patrimoine, la Fondation du patrimoine octroie un Label qui reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques et la qualité des travaux de restauration envisagés.

Le Label autorise, sous certaines conditions, la déduction de tout ou partie des travaux de restauration du revenu global imposable ou des revenus fonciers dans les conditions définies en annexe 1 (descriptif du label selon les dispositions fiscales actuelles).

Grâce au fonds concours créé à cet effet et ainsi pourvu par la Commune de Vire Normandie, la Fondation du patrimoine s'engage à verser aux propriétaires privés situés dans le périmètre de la commune, dans les termes indiqués ci-dessus, **une subvention de 2% du montant des travaux TTC ayant fait l'objet d'un Label de la Fondation du patrimoine, plafonnée à 2.000 euros**. Une aide au taux majoré maximum de 20% et plafonnée à 3.000 euros pourra être attribuée à des propriétaires non imposables.

Les parties conviennent de réexaminer la situation en cours d'année dans l'hypothèse où la contribution annuelle de 10.000 euros s'annoncerait insuffisante et que les ressources propres de la Fondation du patrimoine ne permettraient pas de financer la totalité des demandes de Labels sur la commune.

A l'inverse, elles conviennent que le reliquat éventuellement constaté en fin d'année sera reporté sur l'année suivante. Toutefois au terme de la convention, et si celle-ci n'était pas renouvelée, le reliquat non engagé fera l'objet d'une restitution à la collectivité dans les trois mois suivant l'échéance de la convention ou, sur instruction de la Commune, sera affecté au financement de la restauration d'un patrimoine public sur son territoire.

3.3 - Modalités de financement

La totalité de la contribution annuelle de la Commune de Vire Normandie sera versée à la Fondation du patrimoine Normandie dans le mois suivant la signature de la présente convention puis en début de chaque année conformément à l'article 3.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 22 Février 2022 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer **la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine** et tous documents se référant à cette convention.
- D'inscrire le budget correspondant à la convention.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/28 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL F. N. Maire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20220531-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/28 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/28 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

29. Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220530-29-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/29 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



4 - Autonomie de la personne			
Revenus « modestes »	10 %	1100 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 1000 €		+ 1000 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie (toute commune déléguée)		Primes supplémentaires (centre-ville de Vire)
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
6 - RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
7 - Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2000 €		+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/29 du 23 mai 2022 à 20h30

POUR LES COPROPRIETES :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
Installation d'un ascenseur	Prime de 5000 €		+ 5 000 €
Travaux sur les parties communes	5 %	5 000 €	5 %

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport a réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peut prétendre à des subventions d'un montant global de 1000 € (Vire Normandie) pour un montant total de travaux de 33 146 € TTC, concernant 1 logement.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu la prolongation de l'OPAH d'une durée de 2 ans, faisant l'objet d'un avenant à la Convention initiale, adoptée par délibération n°41 du Conseil Municipal le 29 mai 2017,

Vu la seconde prorogation à titre exceptionnelle de l'OPAH d'une durée de 6 mois, adoptée par délibération n°8 du Conseil Municipal le 1^{er} avril 2019,

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- d'autoriser le versement de la prime visée en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- de dire que la dépense d'un montant total 1000 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de demande de paiement
014012812	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	33 146 €	1000 €	0 €	27/02/2022
	1			33 146 €	1000 €	0 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/29 du 23 mai 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet DREAU

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/29 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/29 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

30. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30



OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie				Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale		
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN	
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €	
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €	
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €	
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €	
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €	
	TOTAL	19	28 250 €	10	14 000 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
	TOTAL	10	15 000 €

*Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

OPAH Renouveau Urbain

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30



POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
	TOTAL		15 000 €

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20220530-30-DE
 Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 31/05/2022
 Affichage : 31/05/2022
 montant global de 7 633 € pour un montant total de travaux de 103 014 € TTC, concernant 12 logements.

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- d'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- de dire que la dépense d'un montant total 7 633 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30



Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de demande de paiement
O75 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7923 €	639 €	18/02/2022
O78 OPR 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	17 904 €	1000 €	17/03/2022
O92 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	5990 €	545 €	01/03/2022
O87 OPR 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3900 €	370 €	18/01/2022
O30 OPC 2020	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	6437 €	585 €	09/02/2022
O52 OPC 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	16 330 €	1000 €	20/03/2022
O48 OPR 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7669 €	638 €	05/04/2022
O99 OPR 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	10 500 €	995 €	03/04/2022
O100 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	8142 €	194 €	22/03/2022
O98 OPC 2022	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3990 €	378 €	25/03/2022
O90 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	9809 €	887 €	11/04/2022
O84 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	4420 €	402 €	14/04/2022
	12			103 014 €	7633 €	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 014-200060176-20220530-30-DE CHEMEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié en mairie LEDEU LEDEU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
Réception par le préfet : 31/05/2022 Affichage : 31/05/2022 DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/30 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Patrimoine

31. OPAH RU : Opération Façade – subventions

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Une action de valorisation des façades « Opération façade » avait été définie dans l'ancien PLH (2013- 2019), celle-ci a permis de valoriser plus d'une vingtaine d'immeubles.

La collectivité a ainsi souhaité maintenir ce dispositif dans les mêmes conditions d'éligibilité du précédent règlement, en l'intégrant au dispositif de l'OPAH RU.

En effet et en parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, il apparaît nécessaire d'accompagner cette dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue.

La commune de Vire Normandie a donc engagé une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation patrimoniale de leurs façades d'immeubles (mono propriétés, copropriétés de la reconstruction) situés dans le périmètre de l'OPAH RU et dans le respect des préconisations locales.

Pour cette action, Vire Normandie a prévu un budget de 100 000 € jusqu'à juillet 2025.

Le montant de la subvention est calculé sur le coût hors taxe des travaux et varie selon la somme totale des travaux :

- 25 % du coût HT des travaux plafonnés à 5 000 € pour un montant de travaux inférieur à 32 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/31 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- 12 % du coût HT des travaux plafonnés à 8 000 € pour un montant des travaux compris entre 32 000 € HT et 63 000 € HT

- 8 % du coût HT des travaux plafonnés à 16 000€ pour un montant de travaux supérieur à 63 000 € HT

Le montant des investissements éligibles doit être au minimum égal à 1 000 €.

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure ci-dessous respecte les critères d'éligibilité établis dans la Convention d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération :

→ Dossier n°F2 OPR 2021 :

- localisation de l'immeuble dans le périmètre de l'opération,
- document d'urbanisme validé avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France : respect des prescriptions,
- type de travaux subventionnable : remplacement de l'ensemble des grilles des garde-corps des loggias à l'identique
- Visite de conformité réalisée le 29 mars 2022

Ce dossier peut ainsi prétendre à une aide de 3530 € soit 25 % du montant HT des travaux établis à 14 120 € HT, plafonné à 5000 €. La DAACT, ainsi que les factures ont été réceptionnées.

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- de dire que la dépense d'un montant total de 3530 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/31 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/31 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Patrimoine

32. Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) - subventions

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vire Normandie conduit depuis plusieurs années une politique active en matière d'habitat. La commune s'est engagée dans des actions destinées à améliorer la qualité de l'habitat et à renforcer son attractivité avec la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat en 2013. D'une durée de 6 ans, celui-ci a pris fin en mars 2019. Certaines actions comme l'aide à l'accession à la propriété, ont toutefois été poursuivies jusqu'à la fin novembre 2019.

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration du bâti portée par l'OPAH qui s'est achevée fin 2019, la commune de Vire Normandie a décidé de lancer un nouveau programme d'amélioration de l'habitat qui se traduit par la mise en place de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH de Droit Commun et OPAH RU). Ce nouveau programme reprendra notamment certains dispositifs du PLH : Opération Façade, aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans).

En parallèle et dans un objectif de renforcement de l'attractivité territoriale pour les ménages, l'ambition est aussi de faire perdurer l'aide à l'accession à la propriété pour l'achat d'un terrain et la construction d'un logement neuf. Cette aide sous conditions sera matérialisée par une subvention de 2000 € par ménage éligible.

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans le règlement de l'aide, à savoir :

- Projet de construction d'un logement par un particulier, et situé dans des opérations de maîtrise d'ouvrage publique (terrains vendus par la collectivité) en zone U ou 1AU du PLU, en respectant des critères de densité pour le neuf ;
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/32 du 23 mai 2022 à 20h30



- Réglementation thermique : respecter la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du dossier ;
- Critère d'éligibilité sociale : le demandeur de l'aide doit respecter les plafonds de ressources du PTZ, sans être forcément bénéficiaire du prêt.

Ces dossiers peuvent ainsi prétendre à une prime :

- ➔ Madame et Monsieur J. (dossier n°AC3 2021)
 - Acquisition d'un terrain de 514m²
 - Construction d'une maison individuelle de type T3
 - Le logement neuf terminé respecte la RT2012
 - Réception de la DAACT
 - Prime de 2000 €

- ➔ Madame C. et Monsieur D. (dossier n°AC2 2021)
 - Acquisition d'un terrain de 589m²
 - Construction d'une maison individuelle de type T4
 - Le logement neuf terminé respecte la RT2012
 - Réception de la DAACT
 - Prime de 2000 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 14 avril 2022 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- D'autoriser le versement de la prime pour ces dossiers ;
- De dire que la dépense d'un montant total de 4000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/32 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBDES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet DREAU

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/32 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/32 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

33.Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes de Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,
Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

CONSIDERANT qu'en l'absence de délibération avant le 30/06/2022, l'avis de la Commune sera réputé favorable.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/33 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 26 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/33 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220523_03-DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/33 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/33 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

34. Extinction et allumage de l'éclairage public

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Dans le cadre de la réflexion menée sur l'extinction et l'allumage de l'éclairage public, les horaires dans les communes déléguées (hors Vire) ont été fixés de la manière suivante :

- Extinction à 22H00 et allumage à 6H30 du matin
- Maintien de l'allumage à proximité des salles des fêtes, la nuit du samedi au dimanche jusqu'à 3 heures du matin.

Suivant l'avis favorable de la Commission Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 04 Janvier 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise :

- L'extinction à 22 h et l'allumage à 6 h 30 du matin
- Le maintien de l'allumage à proximité des salles des fêtes, la nuit du samedi au dimanche jusqu'à 3 heures du matin

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220610-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Délibération n°2022/05/23/34 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception Ministère de l'Intérieur CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
014-200060176-20220610-34-DE				
Accusé certifié exécutoire LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Réception par le préfet : 10/06/2022
Affichage : 10/06/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/34 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220610-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Affichage : 10/06/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/34 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

35. Règlement du service d'assainissement non collectif

Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Le SPANC, à l'échelle du territoire de Vire Normandie, relève de la compétence de la commune de Vire Normandie.

VU l'article L. 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les autorités compétentes en assainissement non collectif établissent, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par ces services ainsi que les obligations respectives des usagers et des propriétaires.

CONSIDERANT la nécessité de réviser le règlement de service en vigueur, le précédent règlement ayant été établi par la Communauté de Communes de Vire en mars 2010.

Suivant l'avis favorable de la Commission urbanisme, patrimoine, habitat, Commerce du 14 avril 2022,

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 Mai 2022,

Suivant l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 Mai 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le règlement du service public d'assainissement non collectif ci-annexé.
- D'approuver la fréquence de 10 ans pour les contrôles de bon fonctionnement. Cette fréquence pourra être réduite à 5 ans pour les installations pour lesquelles un danger pour la santé ou un risque pour l'environnement ont été mentionnés dans le précédent rapport de visite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/35 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

- D'adopter les tarifs suivants, en complément de ceux adoptés dans la délibération sur les tarifs 2022 du 30 mars 2022 :

Type de prestation	Tarifs des redevances 2022 (en € net)
Déplacement sans intervention (absence, installation non accessible,...)	46,17 €
Contre-visite suite à un contrôle non conforme	92,35 €
Frais de prélèvement et analyse	214,50 €

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/35 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220523_35-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/35 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/35 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

36. Attributions des subventions aux associations

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables culturels, éducatives, sportives, sociales, caritatives pour la commune déléguée de vire.

Il est demandé au conseil communal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Golf Vire La Dathée :

L'association organise le dimanche 24 juillet une compétition intitulée coupe de la ville de Vire Normandie. La manifestation comprend deux parties : une compétition ouverte à tous les golfeurs du Golf de Vire et des Clubs de Normandie et une organisation d'une action « Découverte du golf » en direction du public virois. Entre 14h et 17h, l'entraîneur professionnel du Golf de Vire sera à la disposition de personnes souhaitant s'initier à la pratique du golf. L'association sollicite une aide de 1780€ pour mettre en œuvre cette compétition.

La commission sport vie associative du 7 avril 2022 propose une subvention de 1500€ à l'association golf vire la Dathée.

COPSAND ROSES : TROPHEE ROSES DES SABLES

Depuis 2001, le Trophée Roses des Sables célèbre chaque année des duos 100% féminins lors d'une course d'orientation issue de la pure tradition des rallyes-raids africains. L'épreuve aura lieu cette année du 11 au 24 octobre au Maroc. C'est aussi un rallye solidaire qui vient en aide auprès des enfants des pays visités. Deux viroises souhaitent tenter l'expérience et elles sollicitent la collectivité pour une aide financière.

La commission sport vie associative du 7 avril 2022 propose une subvention de 200 € à l'association copsand roses.



Mobylys

L'association souhaite monter un projet collectif avec des jeunes Virois via la création d'un rallye city dans la ville associée au passage du permis AM afin de leur permettre parallèlement d'avancer dans la construction de leur parcours individuel. Les objectifs visent à l'autonomisation des jeunes dans la création, à les fédérer autour d'un projet collectif et à mettre en valeur le territoire via la découverte des quartiers de Vire. Le public concerné est composé de jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire, déscolarisés ou en situation financière et/ou sociale difficile. Le nombre approximatif de jeunes accompagnés serait de 12. Le budget- de l'opération est de 10536 €. La fondation harmonie Mutuelle soutien ce projet à hauteur de 3160€. L'association sollicite la collectivité pour une aide d'un montant de 2500 €.

La commission sport vie associative du 7 avril 2022 propose une subvention de 2500€ à l'association Mobylys.

BELUGAS, Club Subaquatique de Vire :

Dans le but de redynamiser l'association et de mieux la faire connaître du public, le club de plongée souhaite faire l'acquisition de matériel vidéo afin de montrer ce qui se passe sous la surface. Ce matériel, qui fait partie des moyens de relance de l'activité, sera mis en service lors des compétitions, démonstrations et autres moments de promotion des activités subaquatiques. Le club sollicite une aide financière pour l'acquisition du matériel d'un montant de 1500 €.

La commission sport vie associative du 7 avril 2022 propose une subvention de 800€ à l'association les bélugas.

Vélo club du bocage :

Le club cycliste organise une course en centre-ville le jeudi 9 juin en soirée (grand prix de la ville de Vire) comme elle a pu le faire l'année dernière avec le succès populaire que l'on a pu mesurer. Le club sollicite la collectivité pour une aide financière afin de l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation.

La commission sport vie associative du 7 avril 2022 propose une subvention de 1500 € à l'association vélo club du bocage pour l'organisation de la course du 9 juin 2022.

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 25 Avril 2022.

Le lieu Commun

Le Lieu Commun est une association domiciliée à Vire qui réunit artistes professionnels et amateurs ayant le désir d'inventer ensemble des façons de partager autrement les pratiques artistiques.

Durant la période estivale, Le Lieu Commun va proposer deux semaines de création théâtrale, d'écriture, d'ateliers, de bals populaires, de vides greniers, de poésie, de moments festifs et partagés et sollicite le soutien de la Commune de Vire Normandie à travers une demande de subvention de 4800 €.

La Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 28 Avril 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, propose une subvention de 4 800 € à l'association « Le Lieu Commun ».

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir décidé à la majorité:

- De donner son accord sur ces subventions.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	2	1

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Délibération n°2022/05/23/36 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220602-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Délibération n°2022/05/23/36 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Thématique Patrimoine

37. Cession de la parcelle BH 46 – Rue Guy Degrenne

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la proposition d'acquisition faite pour la parcelle 762 BH 0046 située rue Guy Degrenne à Vire commune déléguée de Vire Normandie afin d'y implanter une antenne relais 3G, 4G et 5G ;

VU l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de ce bien à 30 €/m² avec une marge de négociation de 10% en date du 16 Septembre 2021 ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle 762 BH 0046 ;

CONSIDERANT la proposition de cession reçue de la société TDF d'un montant de 21 000, 00 € ;

CONSIDERANT que le bien est libre de toute occupation ;

CONSIDERANT que le bien présente les caractéristiques suivantes : une parcelle non-bâtie d'une contenance de 581 m² ;

CONSIDERANT le dossier d'information mairie joint à la présente délibération ;

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/37 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 02 Septembre 2021 et du Bureau Municipal du 3 mai 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité:

- D'autoriser la cession de la parcelle BH 0046 à la société TDF pour un montant de 21 000 €
- De Charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	36	6
Vote Contre	3	1
Abstention	2	0

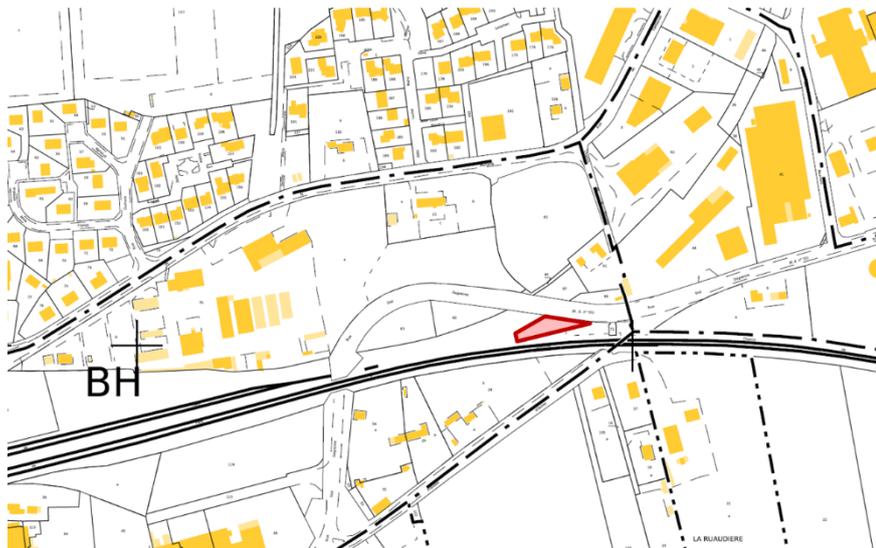
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexes :

Extrait de cadastre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/37 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/37 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

38. Extension du réseau électrique pour le raccordement de 4 parcelles : Rue de La Pesnière

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Monsieur le Maire délégué présente au conseil communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'extension du réseau électrique situé Rue de La Pesnière. Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases d'une étude préliminaire, à **10 153,68 € TTC**.

Un avis favorable a été émis lors du conseil communal du 29 Avril 2022.

Après avoir entendu cet exposé, suivant l'avis favorable du bureau municipal du 03 Mai 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité, il est proposé au conseil municipal :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- D'engager les travaux au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2022,
- De débloquer les crédits nécessaires pour le paiement des travaux inscrit au budget du Lotissement Les Ajoncs,
- D'autoriser le Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive ou à des modifications demandées.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/38 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220523_38-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/38 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/38 du 23 mai 2022 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

39. Effacement des réseaux – Les Belles Voies - Etude définitive

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Madame le Maire délégué présente au conseil communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **74 335.58 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève donc à **30 973.16 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal du 23 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/39 du 23 mai 2022 à 20h30



- Décide du paiement de sa participation soit :
 - En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 1 858.39 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
RODDIERE Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220530-39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception en date du 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022
Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/39 du 23 mai 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

40. Effacement des réseaux – La Gesnière - Etude définitive

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Madame le Maire délégué présente au conseil communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **110 763.77 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève donc à **46 151.57 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal du 23 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 03 Mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- Prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/40 du 23 mai 2022 à 20h30



- Décide du paiement de sa participation soit :
 - En une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 2 769.09 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/40 du 23 mai 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROUILLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENELET Florence	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 30/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/40 du 23 mai 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

41. Acquisition d'un étang par la commune de Saint Germain de Tallevende - Prix demandé

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans les projets de ce mandat nous avons programmé sur la commune déléguée de St Germain de Tallevende la rénovation du lavoir communal situé à l'entrée du bourg rue de vengeons (référence cadastrale 584 E 808 et 807). Ceci permettra de remettre en valeur ce patrimoine et d'améliorer l'entrée du bourg en complément de ce qui a déjà été fait.

Juste en face de ce lavoir il y a un étang privé d'une superficie d'environ 1450 m² sur une parcelle totale de 3 000 m². Celui-ci est mis en vente.

La propriétaire serait ravie que ce soit la commune qui en fasse l'acquisition pour le remettre en valeur et assurer l'entretien sur du long terme.

La collectivité a souhaité saisir cette opportunité pour réaménager ce quartier et en faire un lieu de promenade pour tous.

Le prix, après négociation est de 23000 €.

Après un accord de principe lors du conseil communal du 07 mars 2022 et la délibération prise lors du conseil municipal du 28 mars 2022, le conseil communal du 28 avril 2022 a validé le prix demandé.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 03 mai 2022 et après en avoir délibéré à l'unanimité, il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord sur ce prix

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

- Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Délibération n°2022/05/23/41 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
ROBERTS Marie-Christine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBERTS Marie-Christine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNELLE Joëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception: 31/05/2022

Affichage: 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Délibération n°2022/05/23/41 du 23 mai 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

42. Effacement des réseaux « La Lande Vaumont sur la RD 218

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé sur les bases de cette étude préliminaire, à **160 891, 32 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 35 % et 60 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 35 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale est estimée à **75 817.65 €**, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 28 avril 2022

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 03 Mai 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- Prend acte que le SDEC Energie est propriétaire du génie civil de télécommunication
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/42 du 23 mai 2022 à 20h30



- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement,
- S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4022,28 €,
- Autorise Monsieur le Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/42 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
RODES-Martin de l'Intérieur	<input checked="" type="checkbox"/>			
014-200060176-20220530-42-DE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
Réception par le maire le 31/05/2022 Affichage : 31/05/2022 LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le maire de l'Intérieur

014-200060176-20220530-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le maire le 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/42 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/42 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

43. Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le comité des fêtes de Saint Germain a de nouveau organisé la course cycliste « La Tallevendaise » pendant le lundi de Pâques. Cet évènement majeur pour la commune, attire de nombreux spectateurs et de nombreux cyclistes.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 28 avril 2022

Suivant l'avis favorable du bureau municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité, il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle au comité de fêtes d'un montant de 100 € comme prime aux coureurs cyclistes suivant son avis en date du 28 avril 2022.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/43 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHIENCL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/43 du 23 mai 2022 à 20h30



COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220530-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/43 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

44 - Cession du lot n°7 du lotissement du Pont de la Londe à Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2241-1 du CGCT où la cession d'un immeuble du domaine privé donne lieu à délibération du conseil municipal.

Vu la délibération du 27/09/2021 portant « *Vente d'une parcelle Lotissement Pont de la Londe à Coulonces* » où le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession du lot à bâtir n°7 du lotissement du Pont de la Londe créé en 2012. Le prix de de vente a été fixé à 20,50 € TTC le m² soit 24 805 € TTC. Il s'agit d'un terrain viabilisé non-bâtie et constructible d'une surface de 1 210 m² en parcelle 187 ZC 88.

Considérant la proposition d'acquisition au prix fixé de 20,50 € TTC le m², faite par M MALHERBE Baptiste et Mme JOURDAN Manon pour le lot n°7 du lotissement du Pont de la Londe.

Considérant que la commune de VIRE Normandie est propriétaire de la parcelle 187 ZC 88 située sur la commune déléguée de Coulonces. Considérant que le bien est libre de toute occupation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/44 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Suivant l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Coulonces du 08/04/2022 et l'avis favorable de la commission finance du 08/09/2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De décider la vente du lot 7 du lotissement du Pont de la Londe sur la commune déléguée de Coulonces à Vire Normandie (14500) au prix de 20,50 € TTC du m² soit 24 805 € à M MALHERBE Baptiste et Mme JOURDAN Manon. Il s'agit de la parcelle 187 ZC 88.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé chez un notaire, ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et d'exécuter la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/44 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur LEHENNEL Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220531_44 DE

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/44 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/44 du 23 mai 2022 à 20h30



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 mai 2022 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

45 - Cession des parcelles D 774 et D 775 sur Maisoncelles La Jourdan

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2241-1 du CGCT où la cession d'un immeuble du domaine privé donne lieu à délibération du conseil municipal.

Considérant que les parcelles D 774, d'une superficie de 839 m², et D 775, d'une superficie de 840 m², sont proposée à la vente. Ces parcelles sont situées dans l'extension du lotissement « Les Ajoncs » située sur la commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan. Le prix de vente est de 50 370 €.

Considérant l'option d'achat proposée par Mesdames Sandra GODET et Agnès MACÉ pour les parcelles D 774 et D775.

Considérant que la commune de VIRE Normandie est propriétaire des parcelles D 774 et D 775 situées sur la commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan. Considérant que les biens sont libres de toute occupation.

Suivant l'avis favorable du conseil communal de la commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan du 29/04/2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De décider la vente des parcelles D 774 et D 775, situées dans l'extension du lotissement « Les Ajoncs » sur la commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan à Vire Normandie (14500), au prix 50 370 € à Mesdames Sandra GODET et Agnès MACÉ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Délibération n°2022/05/23/45 du 23 mai 2022 à 20h30



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé chez Maître NOEL notaire à VIRE NORMANDIE, ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et d'exécuter la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/45 du 23 mai 2022 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 6

Le 23 Mai 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 17 Mai 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 17 Mai 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20220531_45-DE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé certifié exécutoire LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Réception par le préfet : 31/05/2022
Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/45 du 23 mai 2022 à 20h30



DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Rosine LEVERRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220531-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2022

Affichage : 31/05/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/05/23/45 du 23 mai 2022 à 20h30

